



NSC GROUPE

SPÉCIALISTE DE
L'ÉQUIPEMENT INDUSTRIEL

RAPPORT
ANNUEL

2019



SOMMAIRE

04 | Attestation du rapport financier annuel

05 | Rapport de gestion du Conseil d'Administration

13 | Tableau des résultats financiers des cinq dernières années

14 | Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise

18 | Documents comptables annuels au 31 décembre 2019

19 | Comptes consolidés établis selon le référentiel CRC 99-02

- Bilan consolidé
- Compte de résultat consolidé
- Annexe aux comptes consolidés

42 | Comptes sociaux

- Bilan au 31 décembre 2019
- Compte de résultat
- Projet d'affectation du résultat
- Tableau de financement
- Annexe aux comptes sociaux

59 | Rapports des Commissaires aux Comptes

- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

64 | Projet des résolutions

66 | Informations juridiques et administratives

70 | Historique du Groupe

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

(Article 222-3-I du Règlement Général de l'AMF)

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bruno Ameline', with a long horizontal stroke extending to the right.

Bruno AMELINE
Président-Directeur Général

Guebwiller, le 30 mars 2020

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 JUIN 2020

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée générale pour vous soumettre les comptes de NSC Groupe clos le 31 décembre 2019 et vous rendre compte de la marche des affaires dans les filiales du Groupe.

ÉVOLUTIONS DU GROUPE NSC EN 2019

Acquisition de Cogne Machine Tessili (CMT)

N.Schlumberger a acquis l'intégralité du capital de Cogne Machine Tessili (CMT) le 16 décembre 2019. Acteur de renom dans le domaine de la transformation des fibres textiles longues, situé à Imola (Italie), CMT commercialise notamment une gamme de continus à filer qui complète l'offre-produit des sociétés du secteur d'activité Fiber to yarn de NSC.

Liquidation de Monomatic Italia

Annoncée en décembre 2018, la cessation d'activité de la société Monomatic Italia a été finalisée le 7 octobre 2019. Les savoir-faire de Monomatic Italia ont été préalablement transférés à Monomatic.

Chute du chiffre d'affaires et du résultat

La performance économique du groupe NSC a substantiellement chuté en 2019. Le chiffre d'affaires consolidé s'est établi à 86,7 M€, en retrait de 16% par rapport à 2018, et le résultat d'exploitation est une perte de 3,0 M€.

Le secteur NSC Packaging couvre l'activité de NSC Packaging SAS, (anciennement dénommée Fege) et celle de la société Pakea SAS dont le fonds de commerce a été donné en location à NSC Packaging SAS à compter du 1er janvier 2019. Il a essuyé un recul global de 17% de son niveau d'activité en 2019. « Fege » a fait face à un repli des commandes de son principal client du secteur des aliments pour animaux de compagnie, qui n'a pas été compensé par l'acquisition de nouveaux clients. L'activité tubes et cornières de « Pakea » a marqué un repli, tandis que l'impulsion espérée pour les lignes de production de pailles boisson papier en substitution des pailles plastiques ne s'est pas encore produite. Par ailleurs « Pakea » a été condamné dans le cadre d'un litige avec un client, sur une affaire livrée en 2012. Compte tenu du recul de chiffre d'affaires et de la provision pour charge passée au titre de la condamnation ci-dessus, la perte d'exploitation du secteur atteint 5,5 M€ après dépréciation et sortie d'actifs.

Le chiffre d'affaires du secteur NSC Fiber to Yarn a diminué de 11% en 2019, après plusieurs années de croissance régulière. Dans le secteur des équipements de préparation à la filature des fibres longues qu'il domine mondialement, NSC Fiber to Yarn a subi – et continue de subir – la dépression de ses principaux marchés géographiques : crise du textile en Chine liée à la confrontation avec les USA sur les droits de douanes, secousse économique et remous politique en Turquie, embargo économique total en Iran. Les entrées de commandes de N.Schlumberger et SATM ont connu un repli majeur en 2019 et le chiffre d'affaires de l'année a été essentiellement assuré par le carnet de commandes

important disponible en début d'exercice. Le profit d'exploitation du secteur NSC Fiber to yarn s'est établi à 3,4 M€ pour l'exercice 2019, en repli de 52% par rapport à l'année antérieure.

Après une année exceptionnelle en 2018, Fonderie Schlumberger a également enregistré un recul des commandes de ses principaux clients en 2019, notamment ceux du secteur des équipements textiles. Les secteurs des transports et de l'énergie ont également marqué le pas. Le chiffre d'affaires a diminué de 36% et Fonderie Schlumberger n'a pu éviter une perte d'exploitation de 0,3 M€.

Dans le secteur Autres activités, Monomatic a fait face à l'attente de ses principaux clients. L'exercice 2019 a été marqué par une activité commerciale intense, les affaires pressenties en début d'année n'ont pas été perdues, mais les décisions d'investissement des clients ont été repoussées sine die tout au long de l'année. Cette situation s'est traduite par une réduction de 30% de la facturation et une perte d'exploitation contenue à 0,1 M€.

La filiale commerciale et de services américaine NSC USA a maintenu un résultat d'exploitation en profit de 0,1 M€.

Le résultat net consolidé s'établit en perte de 8,2 M€. Compte tenu de perspectives commerciales très incertaines, l'écart d'acquisition de Fege a été totalement déprécié en 2019, pour un impact négatif de 4,9 M€ intégré à ce résultat.

PERSPECTIVES POUR 2020

Les perspectives restent défavorables pour le groupe NSC en 2020.

Pour le secteur NSC Packaging, les entrées de commandes sont mieux orientées que lors de l'année précédente pour « Pakea », mais se sont encore dégradées pour « Fege ».

Le secteur NSC Fiber to yarn est, comme l'an passé, fortement impacté par la situation géopolitique perturbée sur ses marchés clés et par la crise sanitaire désormais globale ; les entrées de commandes sont quasi inexistantes depuis plusieurs mois. Alors que la situation ne se redresse pas en Turquie et Iran, elle se durcit encore davantage en Chine avec la crise sanitaire qui s'y est développée depuis fin 2019.

Un rebond d'activité de Monomatic est attendu, des affaires reportées en 2019 étant susceptibles de se concrétiser. Fonderie Schlumberger observe une légère reprise en début d'année mais la prévision annuelle reste médiocre.

La crise mondiale de coronavirus accroît l'incertitude. Elle a d'ores et déjà conduit le groupe NSC à suspendre l'essentiel de ses activités de production en France et Italie depuis le 17 mars 2020. La reprise de ces activités pourra progressivement s'envisager dans la mesure où la sécurité au travail des salariés sera pleinement assurée et où les mesures gouvernementales de confinement le permettront.

Globalement, le volume d'affaires consolidé du groupe devrait s'inscrire en net retrait par rapport à l'année précédente, principalement imputable à NSC Fiber to yarn. Une perte d'exploitation consolidée nettement accrue par rapport à 2019

est attendue.

La direction du groupe a mis en œuvre des mesures d'économie. La trésorerie disponible et les nouvelles sources de financement externes déjà sécurisées permettent de parer les pertes attendues de l'exercice 2020.

COMPTES CONSOLIDÉS

Le chiffre d'affaires consolidé 2019 s'est établi à 86,7 M€, en baisse de 16% par rapport à 2018.

Une perte d'exploitation de 3,0 M€ a été constatée en 2019 contre un profit d'exploitation de 5,8 M€ en 2018. Cette dégradation est principalement liée à :

- Un accroissement de 4,6 M€ de la perte générée par le secteur NSC Packaging, compte tenu :
 - D'une baisse du chiffre d'affaires annuel constatée pour les 2 activités « Fege » et « Pakea » à hauteur respectivement de -9% et -24%,
 - De surcoûts constatés en 2019 sur des affaires significatives facturées en 2018,
 - D'un complément de provision pour risque de 0,8 M€ sur un litige commercial ancien intervenu chez Pakea,
 - D'une dépréciation d'actifs corporels et de sorties d'actifs incorporels de NSC Packaging à hauteur de 2,0 M€ liée à une moindre valeur économique de ces actifs,
- Une diminution du résultat du secteur NSC Fiber to yarn, en retrait de 42% par rapport à l'année passée :
 - Le net ralentissement des expéditions de SATM au 2e semestre a entraîné une perte d'exploitation en 2019 à hauteur de 0,5 M€ contre un profit l'année précédente,
 - CMT intégrée depuis le 31 octobre 2019, a réalisé une perte de 0,3 M€, aucune commande de matériel principal n'ayant été facturée sur la fin de l'année,
- Après avoir enregistré un niveau de facturation exceptionnellement élevé en 2018, Fonderie Schlumberger a subi une très forte réduction des entrées de commande depuis l'automne 2018. Le chiffre d'affaires a chuté de 36% en 2019, induisant une perte d'exploitation de 0,3 M€ contre un profit de 0,4 M€ enregistré en 2018.

Compte tenu d'un résultat financier négatif à hauteur de 0,1 M€, une perte courante des sociétés intégrées de 3,4 M€ a été constatée en 2019 contre un bénéfice de 6,0 M€ en 2018.

Une charge exceptionnelle de 0,2 M€ a été constatée en 2019 suite à une dépréciation d'actif immobilier du site de Vouziers.

Malgré les crédits d'impôts constatés principalement chez SATM et Monomatic en 2019 à hauteur de 0,8 M€, une charge nette d'impôts de 0,1 M€ a été enregistrée en 2019 après incidence négative pour 0,8 M€ de la moindre activation des impôts différés actif au 31 décembre 2019. Un produit net d'impôts de 0,4 M€ avait été constaté en 2018.

Le résultat net consolidé 2019 a été fortement impacté par la dépréciation intégrale du reliquat d'écart d'acquisition de Fege pour 4,9 M€. Une perte nette de 8,2 M€ est enregistrée en 2019 contre un bénéfice net de 4,1 M€ en 2018.

La perte nette 2019, part du groupe, s'élève à 8,3 M€.

Les capitaux propres part du groupe à fin 2019 s'établissent à 46,3 M€ et représentent 50% du bilan contre 54% à fin 2018.

La trésorerie nette des dettes financières à moins d'un an s'établit à 5,9 M€ à fin 2019 et a diminué de 13,3 M€ par rapport à fin 2018. Cette baisse est principalement due à :

- du rachat de 44 424 titres de la société intervenu au 1er semestre pour 3,0 M€,
- du dividende versé le 6 juin 2019 pour 0,9 M€,
- de l'acquisition des titres et des dettes financières de Cogne Macchine Tessili (CMT) pour un total de 3,3 M€,
- des frais de développement capitalisés sur l'exercice à hauteur de 1,0 M€,
- des investissements incorporels et corporels réalisés de l'exercice pour 0,6 M€ et 4,7 M€.

INTÉGRATION FISCALE

La société NSC Groupe SA s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe en application des dispositions de l'article 223 A du CGI à compter du 1er janvier 1997. Cette intégration fiscale concerne les sociétés françaises: Monomatic, Pakea, Fonderie Schlumberger, Euroschor, NSC Packaging et N.Schlumberger.

Le report déficitaire global de ce groupe d'intégration fiscale s'élève à 54,9 M€ au 31 décembre 2019, après la prise en compte d'une perte de 10,8 M€ au titre de l'exercice écoulé.

PRINCIPAUX RISQUES

Les principaux risques auxquels est exposé le groupe sont liés aux performances techniques et de production souhaitées par les clients et contractées par les sociétés du groupe.

Le groupe apprécie ces risques au niveau de la maison mère qui donne son accord lorsque les termes des contrats engageant les sociétés s'écartent des limites définies. Il considère que ces risques sont maîtrisés et convenablement retranscrits dans les comptes.

À l'exception de Fonderie Schlumberger, les sociétés du groupe sont peu exposées aux risques de prix dans la mesure où aucune matière première n'est prépondérante dans les prix de revient des équipements vendus et où les prix de vente sont actualisés régulièrement, voire au cas par cas pour les affaires importantes. Fonderie Schlumberger sécurise ses achats d'électricité sur une base annuelle et intègre des clauses d'indexation trimestrielles de prix pour la quasi-totalité des contrats commerciaux afin de répercuter, dans ses facturations, les variations du coût des matières premières.

S'agissant des risques de crédit, N.Schlumberger, Pakea et Fonderie Schlumberger disposent de contrats individuels qui les couvrent contre les risques d'impayés par une assurance-crédit souscrite auprès de la Coface. Par ailleurs, les affaires commerciales importantes à l'exportation sont le plus souvent sécurisées par des lettres de crédit dont les termes sont validés par les services financiers de NSC Groupe préalablement à la prise des commandes.

Le risque de liquidité expose essentiellement les sociétés du

groupe qui détiennent des avoirs financiers importants soumis au risque de non retrait possible à court terme de tout ou partie des placements déposés dans des établissements bancaires ou financiers. NSC Groupe est la société potentiellement la plus exposée au sein du groupe. Afin de limiter ce type de risque, les services financiers de NSC Groupe évaluent régulièrement la notation des supports financiers et des établissements qui en sont les dépositaires. Par ailleurs, la totalité des placements dans le groupe est réalisée sur des supports à risque réduit de type OPCVM monétaire, certificats de dépôt ou équivalent.

L'exposition des sociétés du groupe au risque de trésorerie est limitée aux seules opérations en devises, et pour NSC Groupe, à l'utilisation ponctuelle d'instruments dérivés pour couvrir les risques de taux sur emprunts bancaires. Les risques de change relatifs aux affaires commerciales significatives sont couverts ponctuellement par chaque société du groupe lorsque les flux nets de trésorerie peuvent entraîner une exposition en devise.

Les sociétés du secteur NSC Fiber to yarn sont également exposées aux aléas géopolitiques. Une part très conséquente de leur facturation est réalisée en Chine, en Iran, en Turquie, et dans certains pays du Moyen-Orient et d'Extrême-Orient.

La crise sanitaire mondiale du coronavirus expose par ailleurs le groupe à des annulations ou retards de commandes dans tous ses secteurs d'activité pour l'exercice 2020, et à la suspension sélective de ses activités de production et au placement en chômage partiel de ses salariés. A la date de rédaction de ce rapport, près de 90% du personnel des 7 sites principaux du groupe NSC en France et en Italie étaient placés en chômage partiel. Les conséquences de cette crise sanitaire sont d'intensité et de durée difficilement appréciables à ce jour.

PRISES DE PARTICIPATIONS DE L'EXERCICE

Aucune prise de participation directe n'a été réalisée durant l'exercice.

Toutefois, N.Schlumberger a acquis, le 16 décembre 2019, les titres de la société Cogne Macchine Tessili (CMT), implantée à Imola en Italie, par l'intermédiaire de M2FL, société holding créée pour l'occasion. N.Schlumberger a également absorbé Euroschor, par voie de fusion simplifiée, le 10 décembre 2019 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019.

La participation détenue dans la SCI Florimmo a été portée de 15,45% à 69,00% le 28 juin 2019 suite à une incorporation partielle du compte courant détenu par NSC Groupe.

INFORMATIONS SUR LES SECTEURS OPERATIONNELS DU GROUPE

NSC PACKAGING

Les deux sociétés du secteur NSC Packaging proposent des solutions de production d'emballage, principalement à base de carton ainsi que des solutions de fin de ligne d'emballage pour les produits de grande consommation.

La prise en location-gérance du fonds de commerce de Pakea par Fege sous la nouvelle raison sociale NSC Packaging est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Cela a permis de poursuivre le rapprochement entre les 2 entités sur différents thèmes transversaux déjà initiés en 2018 (commercial, achats,

administratif et financier, logiciel ERP Sylob, logiciel de gestion des données techniques EPDM).

Pakea

Pakea propose une gamme d'équipements destinés à la production de tubes spiralés et de cornières en carton, ainsi que de boîtes à base de carton pour le secteur alimentaire.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit à 4,1 M€ contre 10,3 M€ en 2018. Ce chiffre d'affaires est composé de la plupart des commandes qui restaient à facturer au 31 décembre 2018 et à la facturation à NSC Packaging des stocks de marchandises et de produits finis disponibles à fin 2018 pour 1,5 M€. Le net retrait constaté par rapport à 2018 est la conséquence de la location gérance, NSC Packaging facturant les commandes prises depuis le 1^{er} janvier 2019. La réalisation des commandes de 2018 en 2019 a fait l'objet par NSC Packaging d'une facturation des achats et des heures consommées au coût complet sur ces commandes.

La perte nette de 1,8 M€ constatée en 2019 est principalement liée aux surcoûts enregistrés sur 3 affaires importantes facturées fin 2018 et à un complément de provision pour risque de 0,8 M€ sur un litige commercial ancien pour lequel la société a été condamnée en septembre 2019 à verser 1,0 M€ d'indemnités à un ancien client.

NSC Packaging, anciennement dénommée Fege

NSC Packaging est concepteur et fabricant d'équipements robotisés et d'équipements de manutention pour les fins de ligne d'emballage.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit à 17,1 M€ contre 9,6 M€ en 2018. Ce chiffre d'affaires intègre l'apport des commandes de Pakea enregistrées depuis le 1^{er} janvier 2019 dans le cadre de la location gérance du fonds de commerce de Pakea, à hauteur de 5,3 M€ et la facturation d'achats et de main d'œuvre à Pakea pour 3,1 M€.

L'appoint de commandes de Pakea s'est révélé largement insuffisant pour compenser la réduction du chiffre d'affaire de l'activité propre : sur des bases comparables à 2018, ce chiffre d'affaires s'est élevé à 8,7 M€ contre 9,6 M€ en 2018. L'activité machines s'est essentiellement limitée aux clients historiques de « Fege ». Des difficultés techniques rencontrées début 2019 pour la mise en route de lignes ont pesé sur la rentabilité de l'exercice, ainsi que le renfort des équipes techniques et de l'équipe commerciale.

Une perte nette a été constatée en 2019 à hauteur de 4,1 M€ contre une perte de 0,3 M€ en 2018. Cette perte intègre une charge de 1,7 M€ associée à des dépréciations d'actifs corporels et incorporels dont une moindre valeur économique a été constatée à fin d'exercice.

FONDERIE SCHLUMBERGER

Cette société fournit des pièces de fonte brutes ou usinées en petites séries notamment aux secteurs des machines textiles, du transport, de l'éolien et du mobilier urbain.

L'année 2019 a été marquée par une forte baisse de l'activité à partir du mois de mars, le recul des entrées de commandes constatées fin 2018 s'étant poursuivie en 2019.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'est ainsi élevé à 7,4 M€ en 2019 contre 11,7 M€ en 2018. Ce repli du chiffre d'affaires a entraîné une perte nette en 2019 à hauteur de 0,3 M€ contre un bénéfice de 0,4 M€ en 2018. Un investissement important a été réalisé : le remplacement de la grenailleuse du chantier HWS2, nécessaire au bon fonctionnement de l'outil de production.

NSC FIBRE TO YARN

NSC Fiber to Yarn propose des lignes complètes destinées au peignage et à la préparation à la filature des fibres longues, sous les marques N.Schlumberger, Seydel, Sant'Andrea Textiles Machines (SATM) et Cognetex.

N.Schlumberger

Grâce à un carnet de commande conséquent en début d'exercice, le chiffre d'affaires 2019 s'est maintenu à un niveau élevé à 41,1 M€, en retrait de 12% par rapport au niveau record de 46,5 M€ en 2018. Ce niveau d'activité a permis d'enregistrer un bénéfice net de 3,9 M€ en 2019 contre 4,6 M€ en 2018.

La société Seydel, située en Allemagne, et filiale de N.Schlumberger, a réalisé un chiffre d'affaires de 2,9 M€, en repli de 33% par rapport à 2018, et un bénéfice net de 0,1 M€.

La société BTH, localisée à Hong-Kong et détenue par N.Schlumberger à hauteur de 60%, a réalisé un chiffre d'affaire de 0,1 M€ et un bénéfice net du même ordre. BTH possède une filiale en Chine continentale, LT ZJG, qui a généré des ventes de pièces de rechange pour 0,7 M€ auprès de clients locaux.

La société M2FL domiciliée à Novara, en Italie, a été constituée le 20 novembre 2019 afin de porter les titres de la société Cogne Macchine Tessili (CMT), implantée à Imola en Italie. Cette acquisition permet de compléter l'offre des machines commercialisées par Fiber to yarn. M2FL n'a eu aucune activité en 2019.

N.Schlumberger et ses filiales Seydel, BTH sont intégrées globalement dans le périmètre de consolidation de NSC Groupe depuis le 16 mars 2015, et M2FL depuis le 30 octobre 2019.

SATM

Cette société, dont NSC Groupe détient 70% des titres, disposait d'un carnet de commandes de début d'exercice en repli et n'a pas bénéficié de commandes significatives durant l'année écoulée. Le chiffre d'affaires a progressé de 14% en 2019 pour s'établir à 15,7 M€ contre 14,1 M€ en 2018. Toutefois, 4,0 M€ de machines livrées à un client commun ont été achetées à N.Schlumberger et facturées par SATM. Compte tenu de la réduction de son activité directe en 2019, SATM a enregistré une perte nette de 0,1 M€ contre un bénéfice net de 2,1 M€ en 2018.

Cogne Macchine Tessili (CMT)

Cette société, acquise le 16 décembre 2019, est entrée dans le périmètre de consolidation à compter du 30 octobre 2019 et a contribué au chiffre d'affaires et au résultat d'exploitation à hauteur de respectivement 0,2 M€ et -0,3 M€.

AUTRES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Monomatic

Monomatic est spécialiste de solutions d'enroulage et de déroulage de matériaux d'emballage à base principalement de carton. Elle développe par ailleurs des lignes complètes de transformation de nappes techniques et composites.

Cette filiale n'est plus intégrée depuis 2018 dans le secteur NSC Packaging compte tenu de l'absence de synergies avec Pakea et Fege et d'une offre produit différente.

Malgré une activité commerciale soutenue, Monomatic a enregistré en 2019 un chiffre d'affaire de 5,8 M€, en retrait de 29% par rapport à 2018.

Le bénéfice net 2019 s'élève à 0,1 M€ contre 0,6 M€ en 2018.

Comme précisé l'année passée, la filiale Monomatic Italia a été liquidée in bonis en 2019.

SCI Florimmo

La SCI Florimmo a acquis début 2018 en crédit-bail un espace immobilier de 1500m² au rez-de-chaussée du bâtiment Le « Louvre » à Guebwiller et le loue à la société L'Atelier Fitness (AFS) qui y exploite une salle de sports depuis l'été 2018.

La société a généré un chiffre d'affaires de 0,1 M€ en 2019 et a enregistré une perte nette de 0,1 M€ liée à une provision pour dépréciation de la créance détenue sur AFS qui fait face à des difficultés économiques certaines.

Filiales commerciales

Les résultats des filiales commerciales convertis, le cas échéant, aux taux de change moyens des exercices, s'établissent comme suit :

(en M€)	2019	2018
NSC USA Inc.- Fort Mill (Etats-Unis d'Amérique)	0,1	0,0
Servitex Ltda - Montevideo (Uruguay), en liquidation	0,0	0,0
Société Belge d'Automatisme (Belgique), en liquidation	0,0	0,0

COMPTES SOCIAUX DE NSC GROUPE

NSC Groupe a pour vocation de diriger l'activité industrielle, commerciale et financière du groupe. Ses recettes d'exploitation sont assurées par une contribution des sociétés industrielles du groupe et par la facturation de prestations de services et de loyers aux différentes sociétés concernées. Ses charges d'exploitation correspondent aux coûts des fonctions centralisées.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2019 s'élève à 2,1 M€, stable par rapport à 2018.

La société a réalisé en 2019 une perte nette de 15,7 M€ contre une perte de 3,8 M€ en 2018. Cet accroissement très conséquent est principalement lié à la dépréciation intégrale des titres de

NSC Packaging et de Pakea pour respectivement 7,4 M€ et 2,1 M€ ainsi qu'à la dépréciation de comptes courants sur ces 2 sociétés à hauteur de 5,1 M€.

Par ailleurs, les dépenses visées à l'article 223 quater du C.G.I se sont élevées à 13 348 € avec un impôt correspondant de 3 737 €. Toutefois l'impôt ne sera pas acquitté compte tenu des déficits reportables supérieurs à ce montant.

Conformément aux dispositions du Code de Commerce, les échéanciers des créances clients et dettes fournisseurs échus au 31 décembre 2019 sont les suivants (en € TTC) :

31/12/2019	Nombre	Montant total échu	Echus < à 30 jours	Echus < à 60 jours	Echus < à 90 jours	Echus > à 90 jours
Fournisseurs	1	3 240	0	0	3 240	0
En % des achats totaux HT		0.4%	0.0%	0.0%	0.4%	0.0%
Clients	1	12 594	7 665	1 258	1 258	2 413
En % des ventes totales HT		0.6%	0.4%	0.1%	0.1%	0%

Affectation des résultats

Il est proposé d'affecter en totalité la perte de l'exercice de 15 742 783,88 € au compte report à nouveau antérieur de -3 527 656,57 €. Le report à nouveau s'élèvera après affectation à -19 270 440,45 €.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale de ne distribuer aucun dividende au titre de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'affectation proposée à l'Assemblée générale qui approuve les comptes de l'exercice 2019 sera la suivante :

Report à nouveau antérieur	-3 527 656,57 €
Perte de l'exercice	-15 742 783,88 €
Bénéfice distribuable	- 19 270 440,45 €
Total du dividende à distribuer	0,00 €
Report à nouveau	-19 270 440,45 €

Conformément à l'article 243 Bis du CGI, les montants du dividende par action mis en distribution au titre des 3 derniers exercices sont mentionnés ci-après :

Exercice		Nominal de l'action	Dividende	Montant éligible à l'abattement art. 158 CGI	Montant non éligible à l'abattement
2016	€	16,00	2,50	2,50	0,00
2017	€	16,00	2,75	2,75	0,00
2018	€	16,00	2,25	2,25	0,00
2019 *	€	16,00	0,00	0,00	0,00

* proposition soumise à l'Assemblée générale

INVESTISSEMENTS

En 2019, le montant des investissements en immobilisations incorporelles et corporelles, hors capitalisation des frais de développement, s'est élevé à 5,6 M€ contre 2,3 M€ en 2018 et le détail par entité est le suivant :

Fiber to Yarn :

N.Schlumberger : les investissements 2019 se sont élevés à 3,8 M€. Ils concernent principalement l'achat du savoir-faire pour la production et la commercialisation de cartes pour 0,6 M€, la rénovation complète de la salle d'essais pour 1,4 M€, un centre d'usinage pour 1,0 M€, de l'outillage pour 0,2 M€, des logiciels et du matériel informatique pour 0,2 M€ et des travaux de réfection de bâtiments et de toitures pour 0,4 M€.

SATM : les investissements 2019 se sont élevés à 0,4 M€ et ont concerné principalement la création d'un espace de bureaux hors ateliers.

Packaging :

NSC Packaging : les investissements 2019 se sont élevés à 0,5 M€ et concernent principalement la mise en place d'un nouvel ERP et d'un configurateur de données techniques.

Pakea : les investissements 2019 ont été maintenus au strict nécessaire soit 0,05 M€ et concernent l'entretien du bâtiment de Rixheim.

Fonderie :

Les investissements 2019 se sont élevés à 0,6 M€ et concernent principalement l'acquisition d'une nouvelle grenailleuse, la création d'une salle de réunion et le gros entretien des équipements industriels.

Autres :

Monomatic : les investissements 2019 se sont élevés à 0,1 M€ et concernent l'entretien du site et des équipements industriels.

SCI Florimmo : aucun investissement n'a été réalisé en 2019.

ÉTUDES ET RECHERCHES

Compte tenu des activités de développement engagées ou confirmées en 2019, un montant de 1,6 M€ a été activé en immobilisations incorporelles dont 0,6 M€ relatifs à trois projets chez N.Schlumberger, 0,4 M€ relatifs à un projet chez SATM. Les produits associés à ces projets sont commercialisables ultérieurement.

Les projets achevés ont fait l'objet de 0,05 M€ d'amortissement sur l'exercice chez Monomatic. Concernant les autres filiales, Les projets immobilisés toujours en cours de développement à la date de clôture n'ont fait l'objet d'aucun amortissement.

SITUATION FINANCIERE DE NSC GROUPE SA AU 31 DÉCEMBRE 2019

La trésorerie de la société, nette des emprunts et dettes à moins de 1 an auprès des établissements de crédit, s'établit à 6,7 M€ contre 18,8 M€ à fin 2018. Ce net recul est lié à l'achat de 44 424 titres de la société pour 3,0 M€, au financement des pertes de l'activité Packaging à hauteur de 3,0 M€, au paiement

d'un dividende pour 0,9 M€, au remboursement d'annuité d'emprunts bancaires pour 1,5 M€.

Le montant des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit s'élevait à 5,1 M€ à fin 2019 contre 4,6 M€ à fin 2018. La société a contracté en novembre 2019 un emprunt de 2,0 M€ auprès de la Caisse d'Epargne Grand-Est afin de financer l'acquisition de CMT.

CONVENTIONS REGLEMENTEES INTERVENUES DURANT L'EXERCICE 2019

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, les conventions et engagements suivants ont fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration :

I. Anciennes conventions réglementées dont l'application s'est poursuivie en 2019 :

- *Convention de compte courant avec la Société Belge d'Automatismes (SBA) :*

Votre conseil d'administration a donné son aval le 1er décembre 2011 pour la mise en place d'une convention de compte courant sans intérêts avec la SBA pour un montant maximal de 150 000 €. Cette convention a été approuvée lors de votre assemblée générale du 24 mai 2012. Cette convention a fait l'objet d'un avenant le 14 septembre 2012. Par cet avenant, le montant maximal du compte courant a été porté à 206 000 €, ces sommes n'étant pas productives d'intérêts et devant être remboursées au plus tard dans les 18 mois après la date de mise à disposition des fonds. Cet avenant a été approuvé lors de votre assemblée générale du 31 mai 2013.

La convention a été prorogée jusqu'au 31 juillet 2021 par 3 avenants conclus en date du 1er juillet 2014, du 2 décembre 2016, du 5 décembre 2018 et du 4 décembre 2019, la liquidation de cette filiale, sans activité depuis plusieurs années, étant retardée par les conditions de formalisme requises en Belgique. Le montant non encore remboursé s'élevait à 206 000 € au 31 décembre 2019.

- *Convention de compte courant avec la SCI Florimmo :*

Votre conseil d'administration a donné son aval le 6 décembre 2017 pour la mise en place d'une convention de compte courant de 320 K€ avec la SCI Florimmo afin que cette dernière puisse financer le dépôt de garantie à verser dans le cadre d'une opération immobilière conclue suite à la vente du bâtiment « Le Louvre ». Cette convention a fait l'objet d'un avenant le 3 décembre 2018 afin d'augmenter le compte courant accordé à la SCI Florimmo à hauteur de 450 000 € pour accorder un différé de paiement complémentaire de 6 mois à L'Atelier Fitness dont le démarrage de l'activité à Guebwiller a notamment été perturbée par les travaux sur le bâtiment.

- *Suretés suivantes conclues avec Pakea :*

- Un nantissement du fonds de commerce de Pakea a été conclu le 22 octobre 2018 afin de garantir les avances de trésorerie faites en compte courant à hauteur de 2 486 387 €.

- Une prise d'hypothèque de premier rang a été constituée le 19 novembre 2018 à hauteur de 1 500 000 € sur l'ensemble immobilier de Pakea à Rixheim pour une durée de 10 ans, afin de garantir les avances de trésorerie consenties.

- *Convention conclue avec Fege :*

Votre conseil d'administration a donné son aval le 20 mars 2018 pour la constitution d'un engagement à hauteur de 120 611 € vis-à-vis de Fege au titre d'une éventuelle indemnisation à verser à Monsieur Claude Philbiche en cas d'insuffisance de couverture chômage par Pôle Emploi.

2. Nouvelles conventions réglementées dont l'application a débuté en 2019 :

Aucune convention nouvelle n'a été constituée durant l'exercice

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LE 31 DÉCEMBRE 2019

La crise mondiale de coronavirus a perturbé l'activité du groupe NSC depuis le début de l'année 2020 et a eu un effet aggravant sur les entrées de commandes attendues. C'est particulièrement le cas en Chine, premier débouché commercial de NSC Fiber to yarn au cours des 5 derniers exercices, avec laquelle l'activité commerciale est paralysée. D'autres pays également touchés par la crise sanitaire suspendent leurs projets d'investissement.

A la date de rédaction de ce rapport, près de 90% du personnel des 7 sites principaux du groupe NSC en France et en Italie étaient placés en chômage partiel. Les conséquences de cette crise sanitaire sont d'intensité et de durée difficilement appréciables à ce jour.

NSC Groupe a déposé ce jour auprès du tribunal de commerce de Sedan une demande de placement en règlement judiciaire de NSC Packaging. NSC souhaite ainsi limiter l'impact sur la trésorerie du groupe des pertes financières de cette filiale attendues pour 2020.

CAPITAL SOCIAL

Évolution du capital social depuis le 1^{er} janvier 2019

Le capital s'élève à 7 382 832 €, montant inchangé sur l'exercice clos au 31 décembre 2019, et est composé de 461 427 titres.

Actionnariat

Les actionnaires de votre société dont la participation en capital ou en droits de vote dépasse les seuils entraînant publicité sont, à la date du 31 décembre 2019:

	Actions	Droits de vote
Alsapar SC	Plus de 73 %	Plus de 83 %
Eximium	Plus de 5 %	Plus de 5 %

Conformément aux dispositions statutaires, le seuil de 2 % entraîne obligation de déclaration à la société.

L'actionnariat des salariés représente 0,001 % du capital.

Informations boursières

La capitalisation boursière s'établissait au 31 décembre 2019 à 34,1 M€ contre 36,0 M€ au 31 décembre 2018.

Le cours de bourse en fin d'exercice s'établissait à 74,00 € et a fluctué entre un plus haut à 88,00 € et un plus bas à 65,00 €.

Le transfert de la cotation des titres de NSC GROUPE SA depuis le marché réglementé Euronext Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociation Euronext Growth Paris a été entériné le 7 novembre 2016 par une assemblée générale. Ce transfert est effectif depuis le 10 janvier 2017.

Rapport spécial sur le rachat de ses propres actions par la société

La société est autorisée à acquérir ses propres titres, par priorité en vue de la régularisation du cours de bourse, de leur conservation par la société, de leur attribution aux salariés et dirigeants dans le cadre de programmes d'achat d'actions et/ou de plan d'options, de la remise en échange notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe et de leur annulation éventuelle par voie de réduction de capital afin d'optimiser le résultat par action, sous réserve de l'approbation d'une Assemblée générale extraordinaire, dans les conditions prévues par la loi.

La société a procédé le 1^{er} février 2019 à l'achat d'un bloc de 41 532 titres à un cours unitaire de 67,325 €. Au 31 décembre 2019, la société détenait 44 424 titres, soit 9,6 % du capital de NSC Groupe.

L'autorisation d'opérer sur ses propres titres a été renouvelée le 24 mai 2019 et le Conseil d'administration sollicitera à nouveau son renouvellement.

Rapport spécial sur les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Par application des dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, nous vous signalons qu'aucune opération n'a été réalisée durant l'exercice en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Par application des dispositions de l'article L.225-100-3 du Code de commerce et outre les éléments prescrits par cet article et déjà indiqués par ailleurs dans le présent rapport, nous vous précisons que les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins quatre ans bénéficient d'un droit de vote double.

Par ailleurs, nous n'avons pas connaissance d'accords conclus entre actionnaires ou par la société, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique portant sur les titres de la société. De plus, il n'y a pas de détenteur de titres comportant des droits de contrôle spéciaux, ni de système d'actionnariat du personnel.

Nous espérons que les explications qui vous sont données dans ce rapport vous satisfont et nous vous demandons de bien vouloir approuver les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'administration
À Guebwiller, le 30 mars 2020

TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

	2015	2016	2017	2018	2019
Capital en fin d'exercice en K€					
Capital social	7 906	7 906	7 383	7 383	7 383
Nombre d'actions ordinaires existantes	494 095	494 095	461 427	461 427	461 427
Actions futures à créer :					
• par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
• par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0

Opérations et résultats de l'exercice en K€					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 413	2 051	2 094	2 060	2 088
Bénéfice avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1 318	1 027	366	422	272
Impôts sur les bénéfices	469	506	614	636	464
Bénéfice après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	7 587	-2 745	-1 544	-3 837	-15 743
Résultat distribué	1 359	1 235	1 269	1 038	0

Résultats par action en €					
Bénéfice après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	-1,72 €	3,10 €	2,12 €	2,29 €	1,59 €
Bénéfice après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	15,36 €	-5,56 €	-3,35 €	-8,32 €	-34,12 €
Dividende attribué à chaque action (en euros)	2,75 €	2,50 €	2,75 €	2,25 €	0,00 €

Personnel					
Effectif moyen des salariés	9,0	9,0	9,0	10,0	7,0
Montant de la masse salariale	1 056	1 013	1 002	1 078	1 037
Montant des sommes dues au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	602	567	536	577	556
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0	0	0	0
Intéressement	0	0	0	0	0

Groupe CONSOLIDÉ en K€					
Chiffre d'affaires hors taxes	77 203	85 055	100 293	103 052	86 717
Bénéfice après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions (part du Groupe)	5 708	325	-14	3 188	-8 283
Bénéfice par action, après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions (part du Groupe)	11,91	0,70	-0,03	6,91	-17,95
Marge brute d'autofinancement	9 641	2 825	3 108	9 985	3 140
Investissements industriels	3 074	3 710	3 952	2 283	5 547
Personnel :					
• effectifs	420	504	495	518	530
• masse salariale (charges comprises)	22 739	27 954	29 385	32 139	31 694

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Exercice 2019

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L.225-37, alinéas 2 à 5, du Code de commerce, nous vous rendons compte dans le présent rapport de :

- La liste des mandats et fonctions exercées dans la société par chaque mandataire social durant l'exercice,
- Des conventions intervenues entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 10 % de la société et, d'autre part, une société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Ces conventions, règlementées, ont fait l'objet d'autorisations préalables par le Conseil d'administration avant leur conclusion ; les conventions existantes et celles conclues durant l'exercice sont détaillées en avant dernière page du rapport de gestion et ne sont pas reprises dans ce rapport,
- Des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice,
- Des modalités d'exercice de la direction générale,

Compte tenu du nombre limité de salariés et de son organisation, la société n'applique pas un code de gouvernance élaboré par des organisations représentatives des entreprises. En effet, la structure restreinte de ses équipes facilite la communication, le travail en commun et l'efficacité des mesures de contrôle interne. En outre, l'effectif réduit du Conseil d'administration facilite la mise en œuvre des orientations qu'il arrête. Cette souplesse permet à chaque administrateur d'obtenir toute information qui lui paraîtrait nécessaire à l'accomplissement de sa mission, notamment celle de contrôle, mais également de prendre contact et d'échanger facilement sur tout sujet avec les autres administrateurs et / ou cadres dirigeants de la société.

Une politique de communication financière formalisée sur la base des recommandations de l'Observatoire de la Communication Financière a été mise en place en 2016.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration réuni le 30 mars 2020.

ROLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration détermine les orientations de la société et du Groupe et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société notamment :

- l'examen des états financiers,
- l'approbation du budget annuel, et le suivi de sa réalisation,

- la discussion et l'approbation des orientations stratégiques,
- la désignation des mandataires sociaux des sociétés du Groupe,
- l'examen des comptes rendus du Comité d'audit et du Comité de rémunération et de nomination.

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'administration sont nommés par l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration est composé de 9 membres, à savoir :

M. Bruno AMELINE	Président-Directeur Général
M. Régis BELLO	Administrateur
M. Olivier BEYDON	Administrateur
M. Emmanuel BEYDON	Administrateur
M. Christian KOCH	Administrateur
Mme Nadia KOCH	Administratrice
Mme Carine SALVY	Administratrice
Mme Sonia SIKORAV	Administratrice
Société ALSAPAR SC	Administrateur - Représentant permanent : Alain BEYDON

La durée du mandat d'administrateur est de trois ans.

Il n'existe pas d'Administrateur élu par les salariés de l'entreprise.

La liste des fonctions exercées par les Administrateurs dans d'autres sociétés figure ci-après.

Le Conseil d'administration est composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes conformément aux dispositions de la loi n°2017-103 du 27 janvier 2011.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

En application de l'article 225-102-I du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'administration durant l'exercice 2019.

	Fonction	Société
Bruno AMELINE, 62 ans, de nationalité française	Président-Directeur Général, depuis juin 1999 Fin de mandat : 2020 Président Administrateur Co-gérant Chairman	NSC Groupe N. Schlumberger Dynamonde Sopromatex NSC USA
Régis BELLO, 72 ans, de nationalité française	Administrateur depuis juin 1993 Fin de mandat : 2020 Administrateur Président du Conseil d'Administration Président du Conseil de Surveillance Membre du Comité de Surveillance	NSC Groupe FM Logistic Corporate Fondation Université de Strasbourg FM Holding Socomec
Emmanuel BEYDON, 47 ans, de nationalité française	Administrateur depuis mai 2019 Fin de mandat : 2022	NSC Groupe
Olivier BEYDON, 42 ans, de nationalité française	Administrateur depuis juin 2007 Fin de mandat : 2021	NSC Groupe
Société ALSAPAR représentée par Alain BEYDON	Administrateur depuis mars 2007 Fin de mandat : 2021	NSC Groupe
Christian KOCH, 72 ans, de nationalité française	Administrateur depuis juin 1986 Fin de mandat : 2022 Président-Directeur Général Administrateur	NSC Groupe Klima Alsagri
Nadia KOCH, 34 ans, de nationalité française	Administrateur depuis mai 2011 Fin de mandat : 2020 Directeur Général	NSC Groupe Nach Bijoux
Carine SALVY 45 ans, de nationalité française	Administrateur depuis décembre 2015 Fin de mandat : 2022 Administrateur Administrateur Administrateur Gérante Directeur Général	NSC Groupe PSB Industries Séché Environnement Terega SAS CALLA Consult Mountain Path SAS
Sonia SIKORAV 62 ans, de nationalité française	Administrateur depuis août 2015 Fin de mandat : 2020 Administrateur Administrateur	NSC Groupe Eramet PSB Industries

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, les conventions réglementées conclues par la société ont fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration.

Une description de chacune des conventions existantes figure dans le rapport de gestion préparé par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a revu lors de la réunion du 6 décembre 2019 l'ensemble des conventions réglementées suivantes conclues et autorisées antérieurement et dont l'application s'est poursuivie en 2019 :

- Convention de compte courant avec la Société Belge d'Automatismes (SBA) intervenue en 2011,
- Convention de compte courant avec la SCI Florimmo intervenue en 2017,
- Suretés conclues avec Pakea : nantissement du fonds de commerce et prise d'une hypothèque de premier rang portant sur les locaux d'exploitation intervenue en 2018,
- Convention conclue avec Fege : engagement couvrant une éventuelle indemnisation de Monsieur Claude PHILBICHE intervenue en 2018.

Nouvelles conventions réglementées dont l'application a débuté en 2019 : Néant

DÉLÉGATIONS ACCORDÉES CONCERNANT LES AUGMENTATIONS DE CAPITAL SOCIAL

En application de l'article L. 225-129-I du Code de commerce, l'Assemblée générale peut déléguer au Conseil d'administration le pouvoir de fixer les modalités de l'émission de titres dans le cadre d'une augmentation de capital.

Aucune délégation n'a été consentie au Conseil d'administration, en vue d'augmenter le capital social, par l'Assemblée au cours des 3 derniers exercices.

MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

En application de l'article L. 225-51-I du code de commerce, et conformément à l'article 19 des statuts, le Conseil d'administration a décidé en date du 17 mai 2002 de confier la direction générale de la société au Président du Conseil d'administration.

Le Président-Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

1. Limitations imposées par les statuts

À titre de règlement intérieur non opposable aux tiers, la conclusion par le Président-Directeur Général des opérations ci-après est subordonnée à une autorisation expresse du Conseil d'administration :

- l'achat, la vente, l'échange de fonds de commerce,
- les emprunts assortis de sûretés réelles sous forme d'hypothèques, privilèges ou nantissements sur les biens de

la société,

- les créations et cessions de sociétés,
- les prises et cessions de participation sous toutes formes, dans toutes sociétés ou entreprises.

2. Autorisations données par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a renouvelé pour une durée de un an, le 30 mars 2020, l'autorisation donnée au Président-Directeur Général de pouvoir effectuer les opérations suivantes :

- donner caution ou aval de la société en faveur des filiales jusqu'à un montant de 5,0 M€, dans le cadre des opérations commerciales faites par les filiales.
- céder des immeubles par nature jusqu'à un montant maximum de 0,75 M€ par opération pour NSC Groupe et ses filiales.

*Le Conseil d'administration
réuni à Guebwiller le 30 mars 2020*



DOCUMENTS COMPTABLES ANNUELS

au 31 décembre 2019

Préambule : Les comptes présentés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa séance du 30 mars 2020 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires le 30 juin 2020.

A – COMPTES CONSOLIDÉS

I | Bilan consolidé

2 | Compte de résultat consolidé

3 | Annexe aux comptes consolidés

Note 1	Principes comptables
Note 2	Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations
Note 3	Faits marquants de la période et évolution du périmètre de consolidation
Note 4	Analyse de certains postes du compte de résultat
Note 5	Tableau des flux de trésorerie
Note 6	Variation des capitaux propres consolidés
Note 7	Informations par secteurs opérationnels
Note 8	Frais de recherche et développement
Note 9	Impôts
Note 10	Ecarts d'acquisitions
Note 11	État de l'actif immobilisé
Note 12	Stocks et en-cours
Note 13	Régimes postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de carrière
Note 14	Provisions
Note 15	Échéancier des passifs
Note 16	Échéancier des créances
Note 17	Trésorerie et placements
Note 18	Engagements au titre d'obligations contractuelles et engagements hors bilan au 31 décembre 2019
Note 19	Liste des filiales et méthodes de consolidation
Note 20	Dividendes
Note 21	Événements significatifs postérieurs à la date de clôture des comptes
Note 22	Résultat par action et composition du capital
Note 23	Effectifs
Note 24	Rémunérations des mandataires sociaux et des dirigeants
Note 25	Honoraires des Commissaires aux comptes

I | BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF (en K€)	Note	31/12/2019	31/12/2018
Ecarts d'acquisitions	Note 10	2 846	5 671
Immobilisations incorporelles	Note 11	4 412	2 673
Immobilisations corporelles	Note 11	19 431	17 753
Immobilisations financières	Note 11	778	530
Titres mis en équivalence	Note 3	0	0
Total actifs immobilisés		27 467	26 627
Stocks et en-cours	Note 12	24 940	27 216
Clients et comptes rattachés	Note 16	14 358	18 512
Autres créances et comptes de régularisation	Note 16	8 185	9 489
Valeur Mobilières de placement	Note 17	7 211	11 123
Disponibilités	Note 17	9 635	16 249
Total actifs circulants		64 330	82 589
Total de l'actif		91 797	109 216

PASSIF (en K€)	Note	31/12/2019	31/12/2018
Capital	Note 6	7 383	7 383
Primes	Note 6	0	0
Réserves et résultat	Note 6	36 784	48 930
Autres	Note 6	0	0
Capitaux propres - part du groupe	Note 6	44 167	56 313
Intérêts minoritaires	Note 6	2 125	2 153
Total des capitaux propres		46 292	58 466
Provisions	Note 14	7 458	7 686
Emprunts et dettes financières	Note 15	19 266	15 492
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 15	6 009	10 261
Autres dettes et comptes de régularisation	Note 15	12 771	17 311
Total dettes		45 505	50 750
Total du passif		91 797	109 216

2 | COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

en K€	Note	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires	Note 7	86 717	103 052
Autres produits d'exploitation	Note 4	7 524	7 587
Produits d'exploitation		94 241	110 640
Achats consommés		-31 136	-37 447
Services extérieurs		-22 048	-26 405
Charges de personnel		-31 694	-32 139
Autres charges d'exploitation	Note 4	-187	-181
Impôts et taxes		-1 867	-1 958
Dotations aux amortissements et aux provisions	Note 4	-10 293	-6 686
Résultat d'exploitation		-2 984	5 824
Charges et produits financiers	Note 4	-60	-209
Résultat courant des sociétés intégrées		-3 044	5 615
Charges et produits exceptionnels	Note 4	-139	-10
Impôts sur les résultats	Note 9	-106	421
Résultat net des sociétés intégrées		-3 289	6 026
Résultat des activités abandonnées		0	0
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence		0	0
Dotations aux dépréciations et amortissements des écarts d'acquisition	Note 10	-4 938	-1 914
Résultat net de l'ensemble consolidé		-8 227	4 112
Dont Intérêts minoritaires		56	925
Dont Résultat net (part du groupe)		-8 283	3 188
Résultat dilué par action (en €)		-17,95	6,91
Résultat par action (en €)		-17,95	6,91

3 | ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NSC Groupe est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Elle a son siège au 170, rue de la République, 68500 Guebwiller (France) et est cotée sur Euronext Growth à Paris depuis le 10 janvier 2017, date du transfert depuis le marché dénommé Euronext Paris compartiment C.

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable de NSC Groupe et de ses filiales.

Le Groupe développe et élabore des technologies, des applications et des services pour fournir des matériels destinés à l'industrie textile, du peignage à la filature, et à l'industrie de l'emballage, ainsi que des solutions de fin de ligne pour les produits de grande consommation, enfin des pièces de fonderie destinées à l'industrie.

Le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 Décembre 2019 le 30 mars 2020.

Sauf indication contraire, tous les chiffres sont exprimés en milliers d'euros et sont établis selon le référentiel 99-02.

NOTE I | PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément au règlement CRC 99-02 depuis le 1^{er} janvier 2017.

Les comptes consolidés présentés dans ce rapport financier ont été établis selon le principe de la continuité d'exploitation pour l'ensemble des sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation, à l'exception des sociétés qui sont en cours de liquidation à la date d'arrêt des comptes.

Les règles et les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles utilisées pour la présentation de comptes de l'exercice précédent.

Nous rappelons ci-dessous les principes essentiels de ces normes:

1) Bases d'évaluations utilisées pour l'établissement des comptes consolidés :

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément au règlement CRC 99-02. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

2) Méthodes de consolidation :

Les filiales contrôlées exclusivement sont consolidées par intégration globale, les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle et les sociétés sous influence notable par mise en équivalence.

Pour les sociétés mises en équivalence, les éléments du résultat et du bilan sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers consolidés, le cas échéant. Les quotes-parts de résultat et de situation nette relative à ces entités sont déterminées sur la base des données consolidées de ces entités, de leurs filiales, coentreprises et entreprises associées.

Toutes les transactions internes significatives sont éliminées en consolidation.

3) Regroupements d'entreprises :

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur valeur d'entrée conformément aux prescriptions du §211 du CRC 99-02.

Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écarts d'acquisition tel que précisé au § 6) c. ci-après.

4) Conversion des comptes et des transactions exprimés en monnaies étrangères :

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultats et flux de trésorerie convertis au taux de change moyen de la période, suivant la méthode définie au §3201 du référentiel 99-02,

La différence de conversion résultant de l'écart entre les cours d'ouverture et de clôture est inscrite dans les capitaux propres au poste « Ecarts de conversion ».

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

Les transactions libellées en monnaie étrangère sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en compte de résultat (en autres produits et charges financiers).

5) Dépenses de recherche et développement :

Conformément au règlement ANC 14-03 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Cependant, comme prévu par la méthode préférentielle, les frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation, répondant strictement à l'ensemble des critères suivants, sont réunies :

- la faisabilité technique du projet est démontrée ;
- l'existence avérée d'une intention de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;
- la capacité effective à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- le fait que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables est démontré ;
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles ;
- le projet est clairement identifié et les coûts s'y rapportant sont individualisés et suivis de façon fiable.

Ces frais de développement seront alors amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés.

Dans le cas spécifique des logiciels utilisés en interne, la durée de vie retenue est la durée probable d'utilisation.

L'amortissement des frais de développement capitalisés commence lors de la commercialisation du produit concerné.

Les frais de développement de logiciels immobilisés sont ceux comptabilisés pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses réalisées préalablement (phases de planification de la conception, de définition du produit et de définition de l'architecture du produit) sont comptabilisées en charges.

Par ailleurs, des frais de développement spécifiques clients peuvent être inclus dans les travaux en cours, à une valeur ajustée à l'état d'avancement du projet, en fonction des coûts engagés et facturables dans le cadre de commandes clients en vigueur.

6) Immobilisations incorporelles et corporelles, écarts d'acquisition :

Conformément au règlement ANC 14-03 « Immobilisations corporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les immobilisations sont comptabilisées selon la méthode par composant excluant de fait toute provision pour grosses réparations.

a) Amortissements :

Immobilisations incorporelles : toutes les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée de vie estimée.

Immobilisations corporelles : les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition pour le groupe diminuées des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes:

Constructions et matériels industriels	
Bâtiments industriels	20-30 ans
Ouvrages d'infrastructure	10-20 ans
Installations techniques, matériels et outillages	3-10 ans
Bâtiments administratifs et commerciaux	20-40 ans

Le mode d'amortissement utilisé par le groupe est le mode linéaire.

Les biens financés par un contrat de crédit-bail ou de location de longue durée, qui transfère au Groupe (locataire) tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif, sont comptabilisés dans l'actif immobilisé.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leurs durées de vie estimées et donc leurs durées d'amortissement sont significativement différentes.

b) Dépréciations :

Conformément à l'ANC 14-03 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la

valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

c) Écarts d'acquisition :

Les écarts d'acquisition font l'objet, à la clôture de l'exercice, d'un test de dépréciation. La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables à la valeur nette comptable des groupes d'actifs correspondants aux unités génératrices de trésorerie du Groupe.

Ces unités génératrices de trésorerie sont constituées par chacune des sociétés du Groupe, dans la mesure où les complémentarités stratégiques / « métiers » entre les sociétés sont réduites et que les sociétés peuvent être considérées comme le niveau le plus bas pour définir un écart d'acquisition.

La valeur recouvrable est déterminée à partir des flux futurs de trésorerie actualisés, augmentés d'une valeur terminale fondée sur le cash-flow libre moyen de la période considérée et réduits du besoin en fonds de roulement de début de période de projection.

Le calcul des flux de trésorerie et de la valeur terminale définissant la valeur recouvrable de chaque filiale concernée est fondé sur les horizons suivants : 5 ans pour les flux de trésorerie et 10 ans pour le cash-flow libre auquel est rattachée la valeur terminale. Tout horizon plus long accroîtrait de façon très importante les incertitudes inhérentes à une modélisation des flux futurs de trésorerie.

Le taux d'actualisation et le taux de croissance appliqués aux projections des flux de trésorerie sont spécifiques à chaque société considérée dans la mesure où l'environnement sectoriel et les risques liés aux activités ne peuvent pas être globalisés.

Des tests de sensibilité aux hypothèses de calcul sont pratiqués dans le but de mieux appréhender les valeurs recouvrables.

Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Les tests de dépréciation sont mis en oeuvre dans le cadre de la clôture semestrielle si des indices de pertes de valeurs sont identifiés au niveau des unités génératrices de trésorerie concernées.

7) Stocks et en-cours de production industrielle :

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au coût de revient. Ils sont valorisés selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Le coût de revient, incluant les coûts indirects de production, est évalué sur la base d'un niveau d'activité normale.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

La valorisation des stocks et encours se fait à la plus faible des valeurs entre la valeur nette de réalisation et le coût de revient

et ne subit pas l'influence d'une éventuelle sous activité.

Les stocks à écoulement lent sont dépréciés selon une méthode statistique.

8) Titres d'autocontrôle :

Les titres d'autocontrôle et d'auto-détention sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres, ainsi que leur dépréciation éventuelle, sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

9) Avantages postérieurs à l'emploi :

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le groupe participe à des régimes de retraites au bénéfice du personnel.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les provisions sont déterminées en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédits projetés (« Valeur actuelle probable antérieure ») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

La charge représentative de l'évolution des engagements nets au titre des pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi, est comptabilisée dans le résultat d'exploitation, les impacts liés aux modifications d'hypothèses actuarielles des régimes à prestations définies sont inscrits en résultat financiers, comme le prévoit le §6262 de la recommandation de l'ANC 2013-02 du 07 novembre 2013.

Certains autres avantages postérieurs à l'emploi tels que l'assurance-vie et la couverture médicale (principalement aux États-Unis) ou les médailles du travail (gratification accordée aux salariés, notamment en France, en fonction de leur ancienneté) font également l'objet de provisions qui sont déterminées en procédant à un calcul actuariel comparable à celui effectué pour les provisions pour retraites.

10) Provisions pour restructuration et coûts de restructuration :

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans la période lorsqu'il résulte d'une obligation du Groupe, vis-à-vis de tiers, ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture de la période par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux préretraites, aux coûts des préavis non effectués et aux coûts de formation du personnel concerné.

11) Impôts :

Les crédits d'impôts recherche sont comptabilisés dans la rubrique « Impôts ».

Des impôts différés sont calculés sur les différences entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. Celles-ci comprennent notamment l'élimination des écritures constatées dans les comptes individuels des filiales en application

des options fiscales dérogatoires.

La règle du report variable est appliquée, c'est-à-dire que les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé. Les impôts différés actifs sont appréciés en tenant compte de leur probabilité future d'utilisation.

12) Revenus :

Les revenus sont constitués des ventes de marchandises, des ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe et des produits des redevances, des licences et des subventions d'exploitation (nets de TVA).

Un produit est comptabilisé en revenus lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens.

En général, les revenus relatifs à la vente de biens et d'équipements sont comptabilisés lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe.

Les paiements partiels reçus sur contrats avant qu'ils n'aient été exécutés, sont comptabilisés en Autres dettes au passif.

Le Groupe comptabilise les provisions pour garantie, retours et assimilés sur la base des conditions contractuelles et de données statistiques issues de l'expérience passée.

13) Trésorerie et équivalents de trésorerie :

Conformément au § 426 du CRC 99-02 « Tableau des flux de trésorerie », la « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

Les découverts bancaires sont assimilés à un financement. Ils figurent dans la rubrique « Variation des dettes financières nettes » du « Tableau des flux financiers » et dans la rubrique « Emprunts et dettes financières courantes » du bilan.

14) Financement à la clientèle :

Le Groupe peut donner des garanties à des banques pour le financement des clients du Groupe. Celles-ci sont comprises dans les engagements hors bilan.

15) Résultat exceptionnel :

Le résultat exceptionnel comprend tous les produits et charges qui ne sont pas de nature récurrente, et notamment les cessions d'immobilisations. Un détail figure en note 4 section d).

16) Autres dettes et comptes de régulations :

Les subventions d'investissement et les avances conditionnées sont incluses dans la rubrique Autres dettes et comptes de régularisation.

NOTE 2 | PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables françaises (CRC 99-02) implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses, jugées réalistes et raisonnables. Certains faits et circonstances peuvent conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecte la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du groupe.

1) Dépréciation des stocks :

Le calcul de dépréciation des stocks est fondé sur l'analyse statistique des délais d'écoulement et de l'arrêt de la commercialisation de certaines lignes de produits. Des délais d'écoulement ou des dates d'arrêt de commercialisation très différents de ceux utilisés dans le calcul peuvent affecter sensiblement le résultat.

2) Dépréciation des créances clients et des prêts :

Le montant de la dépréciation prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance. Un taux de recouvrement plus faible que celui estimé ou la défaillance de clients, peuvent avoir un impact négatif sur les résultats.

Le groupe utilise ponctuellement des instruments financiers pour limiter son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et des cours de change.

3) Frais de développement activés, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles :

Les conditions d'activation des frais de développement sont énoncées en note I au paragraphe 6.

Comme indiqué précédemment en note I, il est procédé, outre les tests de dépréciation annuels relatifs aux écarts d'acquisition, à des tests ponctuels en cas d'indice de perte de valeur des actifs incorporels détenus. Les dépréciations éventuelles résultent d'un calcul de flux de trésorerie futurs actualisés et/ou de valeurs de marché des actifs concernés. Une évolution des conditions de marché ou des flux de trésorerie initialement estimés peut donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment.

4) Dépréciation d'actifs :

Conformément au § 21131 « Ecart d'acquisition positif » du référentiel 99-02, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur actuelle pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur (voir note I au paragraphe 6). La valeur d'utilité est estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. La valeur actuelle repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables (données de marché, transactions récentes ...).

Des hypothèses et estimations sont prises en compte dans la détermination de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles, parmi lesquelles on notera notamment les perspectives de marché, l'obsolescence et la valeur de réalisation en cas de cession ou de liquidation. Toute modification de ces hypothèses peut avoir un effet significatif sur le montant de la

valeur recouvrable et peut conduire à revoir le montant des pertes de valeur comptabilisées.

5) Provision pour garantie et autres provisions pour litiges commerciaux :

Des provisions sont comptabilisées notamment au titre des garanties données sur les produits du Groupe ou des pertes à terminaison. Ces provisions sont calculées à partir de données statistiques ou sur la meilleure estimation fondée sur l'expérience acquise. Ces provisions et leur variation sont mentionnées sous la rubrique « Dotation aux amortissements et provisions ». Le montant des coûts et pénalités qui seront réellement payés peut différer des montants initialement provisionnés.

6) Impôts différés :

Les impôts différés comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables.

Pour le groupe d'intégration fiscale, l'impôt différé net résulte de la compensation des impôts différés passifs et/ou actifs entre les différentes sociétés du groupe d'intégration.

Lorsque les compensations opérées font apparaître un solde d'impôt différé net actif, NSC Groupe ne conserve à son actif que la quote-part d'impôt correspondant aux futurs bénéfices évalués prudemment.

7) Provisions pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi :

Comme indiqué en note I au paragraphe 9, le Groupe contribue à des régimes de retraites à cotisations ou à prestations définies. Pour ces derniers, l'ensemble des engagements est calculé sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, la rentabilité des placements dédiés à ces régimes, des augmentations de salaires futures, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité, ainsi que l'âge probable de départ à la retraite. Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note 13 du présent document.

8) Reconnaissance des revenus :

Comme indiqué en note I au paragraphe 12, les revenus sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété du bien.

NOTE 3 | FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE ET EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation a fait l'objet des changements suivants durant l'exercice :

- La SCI Florimmo est intégrée proportionnellement depuis le 1er janvier 2018 ; le taux d'intégration est passé de 15,45% à 69% suite à augmentation de capital par incorporation partielle à hauteur de 95 K€ du compte courant détenu par NSC Groupe, intervenue le 28 juin 2019,
- Monomatic Italia a fait l'objet d'une liquidation in bonis le 7 octobre 2019, cette filiale ne contribuant plus à l'activité de Monomatic,
- La société holding M2FL, domiciliée à Novara en Italie, a été constituée par N.Schlumberger le 20 novembre 2019 et est

intégrée globalement depuis cette date,

- N.Schlumberger a absorbé Euroschor le 10 décembre 2019 avec effet rétroactif au 1er janvier 2019,
- La société Cogne Macchine Tessili (CMT), implantée à Imola en Italie, a été acquise le 16 décembre 2019 par M2FL. L'intégration globale de CMT dans le périmètre est effective depuis le 30 octobre 2019, date de nomination d'une majorité d'administrateurs de NSC au conseil d'administration de CMT.

Les principaux faits marquants intervenus durant l'exercice sont les suivants :

- Pakea a donné son fonds de commerce en location gérance à NSC PACKAGING (ex-Fege) à compter du 1er janvier 2019 afin de développer les synergies et les opportunités commerciales entre ces 2 filiales. La nouvelle dénomination sociale de Fege est NSC Packaging depuis cette même date,
- La société a effectué le 5 février 2019 l'achat d'un bloc de 41 532 titres, soit 9% du capital, au prix unitaire de 67,33€,
- La société a procédé le 6 juin 2019 à la distribution d'un dividende unitaire de 2,25 €, soit 938 K€,
- Pakea a constitué un complément de provision pour risque à hauteur de 822 K€ sur un litige client ancien ayant fait l'objet d'un jugement commercial de première instance défavorable intervenu le 2 septembre 2019,
- NSC Packaging faisant face à des perspectives d'activité dégradées, NSC Groupe a procédé au 31 décembre 2019 à :
 - la dépréciation du solde de l'écart d'acquisition de NSC Packaging, soit 4 876 K€,
 - une dépréciation d'actifs corporels et des sorties d'actifs incorporels de NSC Packaging à hauteur respectivement de 1 478 K€ et 484 K€ afin de refléter la moindre valeur économique de ces actifs.

NOTE 4 | ANALYSE DE CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

a) Autres produits et autres charges d'exploitation :

En K€	31/12/2019	31/12/2018
Production immobilisée	1 004	0
Frais de développement immobilisés	1 023	897
Subventions d'exploitation	271	218
Transferts de charges	564	314
Production stockée	-382	2 296
Reprises de provisions pour dépréciation des stocks	1 334	621
Reprises de provisions sur autres actifs circulants	2	5
Reprises de provisions sur immobilisations	0	0
Reprises de provisions sur risques & charges	3 408	2 867
Autres produits	300	370
Autres produits d'exploitation	7 524	7 587
Jetons de présence	-114	0
Autres charges	-73	-181
Autres charges d'exploitation	-187	-181

b) Dotations aux amortissements et provisions :

En K€	31/12/2019	31/12/2018
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-3 373	-2 993
Dotations aux provisions sur immobilisations	-1 034	0
Dotations aux provisions sur actifs circulants	-5	-11
Dotations aux provisions sur stocks	-2 811	-577
Dotations aux provisions pour risques & charges	-3 069	-3 106
Total dotations	-10 293	-6 686

- Les dotations aux provisions sur immobilisations concernent une dépréciation des bâtiments, installations et outillages du site de Vouziers de NSC PACKAGING afin de refléter une moindre valeur économique de ces actifs au 31 décembre 2019.
- Les dotations aux provisions pour risques et charges intègrent un complément de provision de 822 K€ concernant un litige technique chez PAKEA pour lequel la filiale a été condamnée en septembre 2019 à indemniser le client à hauteur de 973 K€.

c) Résultat Financier

En K€	31/12/2019	31/12/2018
Revenus de créances commerciales	48	40
Escomptes obtenus	19	37
Différences positives de change	50	31
Autres produits financiers	215	82
Reprises prov. sur titres	0	0
Reprises prov. sur créances financières	74	0
Reprises prov. risques et charges financières	31	43
Total produits Financiers	438	233
Intérêts & charges financières	-402	-316
Différences négatives de change	-39	-24
Charge nette sur cessions de VMP	-4	-11
Autres charges financières	0	-5
Dotations prov. sur titres	0	0
Dotations prov. sur créances	0	0
Dotations prov. sur actifs de trésorerie	-7	-74
Dotations prov. Pour risques et charges	-46	-11
Total Charges Financières	-498	-442
Résultat financier	-60	-209

d) Résultat Exceptionnel :

En K€	31/12/2019	31/12/2018
Prix de vente des immo. incorporelles cédées	0	173
Prix de vente des immo. corporelles cédées	317	0
Prix de vente des immo. financières cédées	11	0
Reprises de provisions	0	0
Autres produits exceptionnels	44	38
Total produits exceptionnels	372	211
V.N.C. des immo. incorporelles cédées	-484	
V.N.C. des immo. corporelles cédées	-15	-14
V.N.C. des immo. financières cédées	-12	0
Dotations aux provisions	0	-101
Autres charges exceptionnelles	0	-106
Total Charges exceptionnelles	-511	-221
Résultat exceptionnel	-139	-10

NOTE 5 | TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

en K€	Note	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net		-8 227	4 112
Dotations nettes aux amortissements et provisions		10 814	5 251
Résultat de cessions		-100	-159
Variation des impôts différés	Note 9	1 395	760
Autres flux non financiers		0	21
Quote part des résultat des sociétés mises en équivalence		0	0
Marge brute d'autofinancement après impôts		3 882	9 985
Variation des stocks	Note 12	67	-5 968
Variation des créances d'exploitation	Note 16	6 426	-679
Variation des dettes d'exploitation	Note 15	-12 216	-568
Variation du besoin en fonds de roulement		-5 723	-7 214
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ À L'ACTIVITÉ		-1 841	2 771
Incorporelles	Note 11	-1 604	-1 114
Corporelles	Note 11	-4 679	-2 283
Financières	Note 11	-203	-88
Opérations d'investissement, sauf titres de participation		-6 487	-3 485
Incorporelles et corporelles	Note 11	231	173
Financières	Note 11	0	0
Produits de cession des actifs, sauf titres de participation		231	173
Incidence des variations de périmètre		-1 996	0
Acquisitions de titres de filiales		0	0
Trésorerie acquise de filiales		0	0
Cessions de titres de filiales		0	0
Trésorerie de cessions de filiales		0	0
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ AUX INVESTISSEMENTS		-8 252	-3 313
Autres variations financières nettes		-11	8
Augmentations d'emprunts	Note 15	6 482	3 221
Diminutions d'Emprunts	Note 15	-2 707	-1 522
Variation des avances conditionnées		0	0
Rachat d'actions NSC Groupe		-3 037	0
Augmentation de capital		0	0
Dividendes versés aux actionnaires		-1 065	-1 269
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		-84	-400
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ AUX FINANCEMENTS		-423	38
Incidence des variations de change		-9	32
VARIATION DE LA TRÉSORERIE DE L'EXERCICE		-10 525	-472
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE		27 372	27 843
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE		16 846	27 372
Trésorerie		9 635	16 249
Valeur Mobilières de placement		7 211	11 197
Dépréciation des valeurs Mobilières de Placements		0	-74

Le BFR est calculé sur des valeurs brutes, les variations de provisions sur actifs circulant étant éliminées dans la ligne dotations aux amortissements et provisions.

NOTE 6 | VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

en K€	Capital	Réserves consolidées	Résultat	Écarts de conversion	Titres de l'entreprise consolidante	Autres fonds propres	Capitaux propres (part du groupe)	Intérêts minoritaires	Total
Situation au 31 décembre 2017	7 383	46 328	-14	671	0	0	54 367	1 632	55 999
Résultat net			3 188				3 188	925	4 112
Affectation du résultat N-I		-14	14				0		0
Variation de périmètre							0		0
Ecart de conversion				27			27	-3	24
Opération sur titres auto-détenus							0		0
Distribution de dividende (note 21)		-1 269					-1 269	-400	-1 669
Situation au 31 décembre 2018	7 383	45 045	3 188	698	0	0	56 313	2 153	58 466
Résultat net			-8 283				-8 283	56	-8 227
Affectation du résultat N-I		3 188	-3 188				0	0	0
Variation de périmètre		89					89	-63	25
Ecart de conversion				23			23	-21	2
Entrée de périmètre	0	0					0	0	0
Titres auto-détenus		-3 037					-3 037	0	-3 037
Distribution de dividende (note 21)		-938					-938	0	-938
Situation au 31 décembre 2019	7 383	44 346	-8 283	721	0	0	44 167	2 125	46 292

NOTE 7 | INFORMATIONS PAR SECTEURS OPÉRATIONNELS

Les filiales du Groupe sont regroupées dans 4 secteurs d'activité :

- Les sociétés du secteur NSC Fiber to Yarn développent et élaborent des technologies, des applications et des services pour fournir des matériels destinés à l'industrie du peignage à la filature,
- Les sociétés du secteur NSC Packaging développent et élaborent des technologies, des applications et des services pour fournir des solutions d'enroulage et de production d'emballage, principalement à base de carton ainsi que des solutions de fin de ligne pour les produits de grande consommation,
- La filiale Fonderie Schlumberger, unique société du secteur Fonderie, produit et commercialise des pièces de fonderie destinées à l'industrie,
- Le secteur « Autres » inclut les solutions d'enroulage proposées par Monomatic, les activités de pilotage et de soutien aux métiers du groupe, telles que les services commerciaux à l'international, la mise à disposition des immeubles ainsi que la holding regroupant les services centraux. Aucune de ces activités ne répond à des critères de nature ou de taille suffisants pour être présentée comme un secteur indépendant.

Toutes les relations commerciales inter secteurs sont établies sur la base de prix de marché, à des termes et conditions identiques à ceux prévalant pour des fournitures de biens et services à des tiers externes au Groupe.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'exportation est prépondérant : il s'élevait respectivement pour les secteurs Fiber to Yarn, Packaging et Fonderie à 99%, 52% et 37% du chiffre d'affaires réalisé en 2019.

Le chiffre d'affaires inclut principalement des ventes de produits finis.

Les chiffres présentés ci-après pour le résultat d'exploitation et le résultat net par secteur opérationnel sont issus des données des différentes filiales provenant du reporting interne et partiellement consolidées. La colonne « rapprochement » permet de mettre ces données en cohérence avec celles consolidées car les écritures de consolidation (élimination des flux Interco, dividendes internes, retraitement des crédits-baux, impôts différés, ...) ne sont pas intégrées dans le reporting interne.

Le rapprochement pour le chiffre d'affaires est constitué par des éliminations de transactions inter compagnies. Les produits inter secteurs sont non-significatifs.

Présentation des résultats par secteurs opérationnels :

Année 2019

en K€	Fiber to Yarn	Packaging	Fonderie	Autres	Rapprochement	Total
Chiffre d'affaires	60 663	21 175	7 418	10 960	-13 499	86 717
Résultat d'exploitation	3 407	-5 505	-334	-1 919	1 366	-2 984
Résultat net	4 639	-5 944	-322	-15 828	9 228	-8 227
Total actifs Immobilisés	17 488	1 674	1 918	6 387	0	27 467

Année 2018

en K€	Fiber to Yarn	Packaging	Fonderie	Autres	Rapprochement	Total
Chiffre d'affaires	65 816	19 878	11 656	12 693	-6 990	103 052
Résultat d'exploitation	6 576	-939	433	-1 154	908	5 824
Résultat net	7 225	-960	423	-3 322	746	4 112
Total actifs Immobilisés	11 287	7 835	1 600	5 903	0	26 627

1) Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires total a baissé de 16% en 2019 par rapport à l'exercice précédent, l'ensemble des activités du groupe étant en repli.

Le chiffre d'affaires du secteur NSC Fiber to yarn, net des ventes inter-sociétés du secteur, a diminué de 11% en 2019, chaque filiale du secteur ayant enregistré une baisse de chiffre d'affaires. CMT a contribué au chiffre d'affaires annuel, sur le dernier bimestre, à hauteur de 0,2 M€.

Le secteur NSC Packaging a enregistré une baisse de 17% de son chiffre d'affaires, net des ventes inter-sociétés du secteur, dont -24% pour Pakea et -9% pour NSC Packaging (ex Fege).

Après une année 2018 marquée par un chiffre d'affaires au plus haut historique, Fonderie Schlumberger a réalisé en 2019 un chiffre d'affaire en repli de 36%. La demande client s'est fortement réduite depuis fin 2018, notamment celle provenant des clients du secteur textile.

Le chiffre d'affaires « Autres » est en diminution de 14% suite à la baisse de 30% du chiffre d'affaires de Monomatic en 2019.

2) Résultat d'exploitation :

Une perte d'exploitation de 3,0 M€ a été enregistrée en 2019 contre un profit de 5,8 M€ en 2018. Cette dégradation est imputable à l'ensemble des sociétés opérationnelles, majoritairement du secteur NSC Packaging :

- Le résultat d'exploitation du secteur Fiber to yarn est en repli de 48%, soit -3,2 M€, dont une très large part incombe à SATM dont le niveau d'activité a été très faible au dernier quadrimestre 2019,
- La perte d'exploitation du secteur Packaging s'est creusée de 4,6 M€ dans une proportion quasi-identique pour les activités Pakea et NSC Packaging (ex Fege) à hauteur de 2,9 M€ ; à cela, s'ajoute une dépréciation d'actifs corporels et incorporels de NSC Packaging pour 1,7 M€, liée à une moindre valeur économique de ces actifs,
- Le faible niveau d'activité de la Fonderie pour 2019 a entraîné une perte d'exploitation de 0,3 M€ contre un profit de 0,4 M€ en 2018,
- La perte du secteur « Autres » intègre:
 - Une perte d'exploitation de Monomatic à hauteur de 0,1 M€ contre un profit de 0,6 M€ en 2018,
 - Un profit d'exploitation de 0,1 M€ généré par NSC USA sur des facturations auprès de clients locaux et des commissions commerciales provenant des autres secteurs du groupe,
 - Une réduction de la perte d'exploitation de NSC Groupe de l'ordre de 0,2 M€,
 - Une dotation aux provisions de 0,2 M€ par NSC Groupe concernant un bâtiment du site de Vouziers exploité par NSC Packaging,
 - Une dotation aux amortissements d'un mali technique affecté aux immeubles de 0,7 M€ lié à la fusion en 2017 de NSC Florival avec NSC Groupe. Cet amortissement, dont le montant est identique en 2018, est annulé tous les ans en consolidation via la colonne « rapprochement »
- La colonne « Rapprochement » intègre principalement l'annulation de l'amortissement de l'écart d'acquisition lié à la fusion de NSC Florival avec NSC Groupe et les commissions commerciales reçues par NSC USA.

3) Résultat net :

Le résultat net du secteur NSC Fiber to yarn intègre à hauteur de 0,7 M€ des crédits d'impôt concernant SATM, CMT et N.Schlumberger,

Le résultat net du secteur « Autres » comprend :

- Le produit d'impôt constaté pour chaque exercice par NSC Groupe sur les filiales intégrées fiscalement. Ce produit d'impôt s'élève à 0,5 M€ au 31 décembre 2019,
- Des dividendes perçus de Monomatic et de Fonderie Schlumberger pour 0,8 M€,
- Des dotations aux provisions, nettes des reprises, concernant les titres des filiales et les créances détenues sur NSC Packaging à hauteur de 10,2 M€ dont :
 - des dotations sur titres de NSC Packaging (ex Fege) pour 7,4 M€ et sur Pakea pour 2,1 M€ ; les titres de ces 2 filiales ont été intégralement dépréciés en fin d'exercice,
 - des dotations partielles sur les titres de Fonderie

Schlumberger, SCI Florimmo et Monomatic à hauteur de respectivement 0,3 M€, 0,1 M€ et 0,4 M€, Monomatic ayant versé un dividende de 0,5 M€ au cours de l'exercice écoulé.

- Le résultat net de la colonne rapprochement comprend :
- L'incidence négative de la moindre activation des impôts différés actif à hauteur de 0,9 M€,
- Une annulation des variations de provision sur les titres et les créances des filiales,
- Une dotation aux provisions sur l'écart d'acquisition de NSC Packaging pour un impact net négatif de 4,9 M€,
- Les autres produits et charges, tels que les dividendes perçus par NSC Groupe font également l'objet d'une annulation dans la colonne « Rapprochement » afin de présenter le résultat net consolidé en colonne « Total ».

NOTE 8 | FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Compte tenu des activités de développement engagées ou confirmées en 2019, un montant de 1,0 M€ a été activé en immobilisations incorporelles en 2019 dont :

- 0,6 M€ chez N.Schlumberger sur des projets déjà engagés antérieurement,
- 0,4 M€ chez SATM sur un nouveau projet démarré sur l'exercice,

Compte tenu de l'incertitude de mener à bien l'ensemble des projets de développement engagés par NSC Packaging, les coûts capitalisés relatifs à ces projets ont été passé en charges sur l'exercice 2019 à hauteur de 0,54 M€.

Les projets achevés ont fait l'objet de 0,05 M€ d'amortissement sur l'exercice chez Monomatic. Concernant les autres filiales, les projets immobilisés toujours en cours de développement à la date de clôture n'ont fait l'objet d'aucun amortissement.

NOTE 9 | IMPÔTS

Une convention d'intégration fiscale liée la société mère NSC Groupe à ses filiales françaises détenues à plus de 95%. Il s'agit des sociétés Fonderie Schlumberger, Monomatic, N.Schlumberger, NSC Packaging et Pakea. Pour 2019, une économie d'impôt de 166 K€ a été constatée à ce titre.

1) Analyse de la charge d'impôt :

en K€	31/12/2019	31/12/2018
Impôts courants		
• Impôts exigibles	829	1 181
Impôts différés		
• Produits ou charges d'impôts différés (sociétés intégrées fiscalement)	-934	-747
• Produits ou charges d'impôts différés (hors intégration fiscale)	-2	-13
Total	-106	421

Les charges ou produits d'impôts sont constatés au compte de résultat sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Le taux de base

de l'impôt sur les sociétés retenu est celui en vigueur pour l'exercice considéré. Les taux d'impôts retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux applicables lors de l'utilisation des reports déficitaires.

2) Impôts différés inscrits au bilan :

Dans le groupe d'intégration fiscale constitué par NSC Groupe, les impôts différés actif (IDA) disponibles après imputation des impôts différés passif (IDP) ont été provisionnés de manière à ne conserver que la part estimée récupérable dans un délai raisonnable. Compte tenu de moindres perspectives de résultats attendus pour les 3 prochains exercices, les IDA à fin 2019 ont été activés à hauteur de 602 K€ contre 1 536 K€ à fin 2018.

Hors groupes d'intégration fiscale, les IDA nets ont été dépréciés en totalité.

en K€	31/12/2019	31/12/2018
Groupe d'intégration fiscale NSC Groupe :		
IDA sur déficits	11 743	10 215
Autres IDA	1 925	1 905
IDP sur provisions réglementées	0	0
Autres IDP	-1 023	-964
Dépréciation d'IDA	-12 056	-9 619
Solde IDA	589	1 536
Solde IDP		
Hors groupe d'intégration fiscale :		
Sociétés en situation d'IDA nets		
IDA sur déficits	631	418
Autres IDA	0	64
IDP	-308	-64
Dépréciation d'IDA	-310	-418
Solde IDA	13	0
Sociétés en situation d'IDP nets		
Autres IDP	-33	-31
Solde IDP	-33	-31

3) Réconciliation entre la charge d'impôts totale et la charge d'impôts théorique :

en K€	31/12/2019	31/12/2018
Résultat courant	-3 423	5 615
Impôt théorique au taux national	958	-1 572
<i>Taux national applicable</i>	<i>28,00%</i>	<i>28%ou33,33%</i>
Imputation des déficits antérieurs	0	1 327
IS exigible négatif	-958	
Crédits d'impôts	770	-760
Variation d'impôts différés	-936	-146
Impôt sur filiales étrangères	60	
Produit ou charge d'impôts	-106	421

NOTE 10 | ÉCARTS D'ACQUISITIONS

en K€	Valeur comptable nette au 31/12/2018	Entrée dans le périmètre	Dépréciation 2019	Valeur comptable nette au 31/12/2019
NSC Packaging SAS	4 876		-4 876	0
Pakea	0		0	0
NSC Packaging	4 876	0	-4 876	0
Euroschor	795		0	795
CMT	0	2 052	0	2 052
NSC Fiber to Yarn	795	2 052	0	2 846
SCI Florimmo	0	62	-62	0
TOTAL	5 671	2 113	-4 938	2 846

Il existait en début d'exercice trois écarts d'acquisition contribuant à l'actif consolidé :

- Le plus important concerne la société NSC Packaging, anciennement dénommée Fege, acquise le 24 décembre 2013 et dont le montant non déprécié en début d'exercice s'élevait à 4 876 K€,
- Le deuxième concerne la société Pakea à hauteur de 11 087 K€ totalement déprécié à fin 2019,
- Le troisième concerne Euroschor et le secteur Fiber to Yarn intégré globalement à compter du 16 mars 2015, pour 795 K€, non déprécié.

L'acquisition de CMT au 16 décembre 2019 par N.Schlumberger, via M2FL, a entraîné la constatation d'un écart d'acquisition de 2052 K€ à fin 2019.

La valorisation de ces écarts d'acquisition se fonde sur des taux d'actualisation pondérés entre le coût des fonds propres et le coût de la dette après impôts pour chaque filiale. Un coefficient de risque de 1,14, spécifique au secteur du Packaging, a été appliqué pour le calcul du coût des fonds propres.

Concernant NSC Packaging, l'horizon de retour à une exploitation bénéficiaire est incertain à l'heure actuelle. Une perte d'exploitation sensiblement dégradée a été constatée en 2019. Il a ainsi été procédé à une nouvelle évaluation au 31 décembre 2019 de l'écart d'acquisition en fonction des hypothèses suivantes :

- Une perte d'exploitation réalisée en 2019 de 1 506 K€ concernant l'activité « Fege », contre un résultat 2019 estimé à l'équilibre lors de l'arrêté des comptes consolidés 2019. Cette dégradation résulte d'un chiffre d'affaires inférieur de 7%, de surcoûts liés à la mise en service de 2 installations importantes durant l'année et au coût sur 2019 du renforcement réalisé depuis le 2e semestre 2019 des moyens commerciaux et de l'équipe projets,
- Une perte d'exploitation 2020 estimée à 1 596 K€ compte tenu de la faiblesse du carnet de commande de début d'exercice et de perspectives commerciales incertaines, notamment avec le client principal de NSC Packaging,
- Des hypothèses d'activité et de rentabilité pour la période 2021 à 2023 revues à la baisse : Le chiffre d'affaire cumulé pour ces 3 années a été réduit de 25% par rapport à l'estimation réalisée fin 2019 et les marges sur vente ont été également réduites compte tenu de moindres volumes d'activité et de surcoûts fréquents

dans la réalisation de gros projets. Ces nouvelles hypothèses sont présentées ci-après :

Comparaison Chiffre d'affaires & taux de marge brute

		2020	2021	2022	2023	2024
Eval. à fin 2019	CA	4 701	7 421	10 805	11 790	12 350
	% marge	-4,1%	11,4%	17,8%	20,7%	22,9%
		<i>année N+2</i>	<i>année N+3</i>	<i>année N+4</i>	<i>année N+5</i>	
Eval. à fin 2018	CA	9 350	11 760	13 550	14 920	
	% marge	22,0%	23,5%	27,0%	28,6%	

• Un taux d'actualisation après impôts de 7,37% au 31 décembre 2019 contre 8,03% retenu à fin 2019, reflétant une consommation des fonds propres à fin 2019.

Compte tenu de ces différents paramètres, la valeur d'utilité de NSC Packaging est très largement inférieure à la valeur comptable de cette filiale qui s'établit à 8 945 K€ en ajoutant à l'écart d'acquisition de début d'exercice, les actifs immobilisés et le BFR nécessaires à l'exploitation. Dans ces conditions, une dépréciation du reliquat d'écart d'acquisition a été constaté en fin d'exercice pour 4 876 K€.

Concernant Euroschor, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié à la date de clôture. Le test réalisé a établi une valeur recouvrable au 31 décembre 2019 supérieure à la valeur comptable de 3 101 K€ contre 15 376 K€ à fin 2018. Cette forte diminution de la valeur recouvrable est liée à la chute brutale des ventes anticipée pour 2020 après 8 années de forte activité et à la disparition de la dette de 6 535 K€ portée par Euroschor, fusionnée avec N.Schlumberger en 2019 ; cette dette améliorerait comptablement le BFR pris en référence pour le calcul de la valeur recouvrable. Une variation de 1% des principales hypothèses pourrait entraîner une variation de la valeur recouvrable comme suit :

Variation des principales hypothèses (pour toute la période future à compter de 2019):

	Taux retenu	Impact sur la valeur recouvrable	
		si variation de	impact de
Taux d'actualisation	9.5%	1%	-2 685
Variation du CA %	0.9%	1%	695
% de Marge brut moyen	30.2%	1%	2 114

Concernant CMT, entrée dans le périmètre de consolidation au 30 octobre 2019, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié à la date de clôture. Le test réalisé a établi une valeur recouvrable au 31 décembre 2019 de 5 497 K€ supérieure à la valeur comptable pour 991 K€. Cette société, acquise en bas de cycle, ne devrait commencer à contribuer à la rentabilité du secteur Fiber to yarn qu'après 2021. Une variation de 1% des principales hypothèses pourrait entraîner une variation de la valeur recouvrable comme suit :

Variation des principales hypothèses (pour toute la période future à compter de 2019):

	Taux retenu	Impact sur la valeur recouvrable	
		si variation de	impact de
Taux d'actualisation	5,6%	1%	-989
Variation du CA %	4,9%	1%	95
% de Marge brut moyen	14,9%	1%	538

NOTE 11 | ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

1) Valeurs brutes

en K€	Ecart d'acquisitions	Immo. incorporelles	Immo. corporelles	Immo. financières	Titres mis en équivalence	Total
Valeurs brutes au 31/12/2018	23 199	8 281	58 441	533	9	90 461
Acquisitions ou transferts	2 113	2 093	4 597	134	0	8 937
Cessions ou diminutions	0	-724	-436	-27	0	-1 187
Variations de périmètre	0	511	1 355	186	-9	2 044
Variations de change	0	0	31	0	0	31
Valeurs brutes au 31/12/2019	25 312	10 160	63 988	826	0	100 286

2) Amortissements et pertes de valeurs

en K€	Ecart d'acquisitions	Immo. incorporelles	Immo. corporelles	Immo. financières	Titres mis en équivalence	Total
Amortissements et pertes de valeurs au 31/12/2018	17 528	5 608	40 687	3	0	63 826
Dotations ou transferts	4 938	495	3 874	172		9 478
Cessions ou diminutions	0	-592	-385	-126		-1 103
Variations de périmètre	0	238	355	0		593
Variations de change	0	0	25	0		25
Amortissements et pertes de valeurs au 31/12/2019	22 466	5 749	44 556	49	0	72 820

3) Valeurs nettes

en K€	Ecart d'acquisitions	Immo. incorporelles	Immo. corporelles	Immo. financières	Titres mis en équivalence	Total
Valeurs nettes au 31/12/2018	5 671	2 673	17 753	530	0	26 627
Valeurs nettes au 31/12/2019	2 846	4 412	19 431	777	0	27 467

4) Biens pris en crédit-bail

en K€	Ecart d'acquisitions	Immo. incorporelles	Immo. corporelles	Immo. financières	Titres mis en équivalence	Total
Valeurs brutes au 31/12/2019			6 729			6 729
Amortissement et pertes de valeurs au 31/12/2019			-2 555			-2 555

Les biens pris en crédit bail sont amortis en linéaire, sur la même durée que si ils avaient été acquis directement.

NOTE 12 | STOCKS ET EN-COURS

en K€	31/12/2019	31/12/2018
Matières premières et marchandises	12 428	13 317
En-cours de production	6 109	5 771
Produits finis	13 981	13 497
Total brut	32 518	32 585
Dépréciation	-7 578	-5 369
Total net	24 940	27 216

Les dotations et reprises de dépréciations sont constatées dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux provisions » du compte de résultat.

NOTE 13 | RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Régimes de base : Dans certains pays, le Groupe contribue à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes sociaux concernés. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies et l'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

Au-delà des régimes de base, les régimes existants peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies et dans ce dernier cas totalement ou partiellement couverts par des placements dédiés (contrats d'assurance ou autres formes de placements dédiés...).

Régimes à cotisations définies : Les prestations dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement

des placements de ces dernières. Comme pour les régimes de base, l'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

Régimes à prestations définies : La valorisation de l'engagement du Groupe au titre de ces régimes est calculée annuellement par des actuaires indépendants en utilisant la méthode « valeur actuelle probable antérieure », représentant le passif social à la date de la clôture de la période (PBO).

Les calculs sont réalisés avec les principales hypothèses suivantes :

- Taux moyen d'évolution des salaires : 1,6% inchangé ;
- Taux moyen d'actualisation : 1,22% contre 1,26% à fin 2018 ;
- Age de départ à la retraite inchangé : 65 ans pour les cadres et 62 ans pour les non cadres

Pour la couverture de ce passif social le Groupe a souscrit plusieurs contrats auprès d'une société d'assurances.

Lorsque les capitaux disponibles dans le fonds géré par l'assureur sont inférieurs à la PBO, le Groupe provisionne l'écart dans son passif. Au 31 Décembre 2019, cette provision s'élève à 2 485 K€ pour les sociétés françaises et couvre principalement les indemnités de fin de carrière. Les engagements totaux, hors fonds, s'élèvent à 2 678 K€ à fin Décembre 2019 :

	31/12/2018	augmenta- tion	diminution	31/12/2019
Engagement en fin de période	3 554	0	877	2 678
Fonds	-342	0	-149	-192
Provision au bilan	3 213	0	727	2 485

NOTE 14 | PROVISIONS

en K€	Montants 12.2018	Augment. de l'exercice	Diminutions ou reprises		Variation de périmètre	Montants 12.2019
			Utilisées	Non utilisées		
Pour risques de garantie aux clients	2 221	1 823	1 305	0	0	2 740
Pour risques de pertes	2	7	8	0	0	1
Pour risques divers	486	90	7	0	2	566
Total provisions pour risques	2 709	1 920	1 320	0	2	3 306
Pour charges techniques	1 493	522	1 259	0	0	756
Litiges fiscaux	0	16	0	0	0	16
Provisions pour charges diverses	140	8	148	0	0	0
Pour charges de restructuration	101	0	0	0	0	101
Pour charges de fin de carrière	3 213	498	773	165	474	3 247
Total provisions pour charges	4 946	1 044	2 180	165	474	4 119
Total provisions pour risques et charges	7 655	2 964	3 500	165	476	7 426
Impôt différé passif	31	2	0	0	0	33
TOTAL PROVISIONS	7 686	2 965	3 500	165	476	7 458

Concernant les provisions constituées pour indemnités de fin de carrière, se référer à la note 13.

Les provisions relatives à l'entrée dans le périmètre de consolidation concernent CMT.

NOTE 15 | ÉCHEANCIER DES PASSIFS

en K€	31/12/2019				31/12/2018			
	Moins de 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires	0			0				0
Emprunts auprès d'établissements de crédits	8 534	3 722	653	12 909	1 721	4 108	199	6 028
Emprunts auprès des sociétés apparentées	0			0				0
Emprunts et dettes financières diverses	47	0	0	47	5 143	0	0	5 143
Crédits-baux	647	2 516	1 436	4 600	420	1 927	1 143	3 490
Avance conditionnées	0			0	260	0	0	260
Concours bancaires et mobilisation créances	1 711			1 711	571	0	0	571
Emprunts et dettes financières	10 939	6 238	2 089	19 266	8 114	6 035	1 343	15 492
Dettes fournisseurs	6 009			6 009	10 120	141	0	10 261
Dettes sur immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	6 009	0	0	6 009	10 120	141	0	10 261
Avances et acomptes reçus	3 374			3 374	6 858	0	0	6 858
Dettes fiscales et sociales	7 120			7 120	9 443	0	0	9 443
Autres dettes	2 212			2 212	27	0	0	27
Impôts courants	8			8	6	0	0	6
Produits constatés d'avance	59			59	916	62	0	978
Autres dettes et comptes de régularisation	12 771	0	0	12 771	17 249	62	0	17 311
TOTAL DETTES	29 719	6 238	2 089	38 047	35 484	6 238	1 343	43 065

Le total des emprunts et dettes financières au 31 décembre 2019 est principalement constitué :

- d'une ligne de crédit court-terme mobilisée par SATM auprès de banques italiennes à hauteur de 5 000 K€,
- d'une dette de 3 123 K€ liée à 3 emprunts souscrits pour l'acquisition de la société Fege (NSC Packaging),
- d'un emprunt souscrit en novembre 2019 pour l'acquisition de CMT pour 2 000 K€,
- de crédits-baux concernant du matériel de production et un bâtiment administratif chez N.Schlumberger pour respectivement 1 282 K€ et 1 958 K€,
- d'un crédit-bail chez SCI Florimmo sur un local loué à Guebwiller mis en équivalence à hauteur de 967 K€,
- d'un emprunt bancaire concernant la réalisation d'un bâtiment de montage chez NSC Packaging pour 802 K€.

Les emprunts sont tous effectués en euros et réalisés pour une large partie à taux fixe.

NOTE 16 | ÉCHEANCIER DES CRÉANCES

en K€	31/12/2019						31/12/2018					
	Moins de 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Dépréciation	Net	Moins de 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Dépréciation	Net
Clients et comptes rattachés	14 797			14 797	-439	14 358	18 782	128	0	18 911	-399	18 512
Avces et acptes versés	489			489	0	489	760	0	0	760	0	760
Autres créances	3 453			3 453	0	3 453	1 661	0	0	1 661	0	1 661
Cptes courants débiteurs	-23			-23	0	-23	352	0	0	352	0	352
Impôts	3 272			3 272	0	3 272	4 931	0	0	4 931	0	4 931
Charges constatées d'avance	392			392	0	392	250	0	0	250	0	250
Impôts différés - Actif	0	602	12 366	12 968	-12 366	602	589	947	10 037	11 573	-10 037	1 536
Total	22 381	602	12 366	35 349	-12 805	22 543	27 325	1 075	10 037	38 438	-10 436	28 002

NOTE 17 | VALEUR MOBILIÈRES DE PLACEMENTS

en K€	31/12/2019	31/12/2018
Comptes courants	9 635	16 249
Placements:		
Comptes à terme	1 014	2 014
Contrats de capitalisation	1 197	1 199
Fonds obligataires	5 000	7 536
Fonds à orientation monétaire	0	449
Dépréciation d'actifs de trésorerie	0	-74
Total en K€	16 846	27 372

Les contrats de capitalisation sont composés principalement de fonds constitués en Euro.

La diminution des placements en 2019 est principalement liée au besoin accru de trésorerie du secteur NSC Packaging.

NOTE 18 | ENGAGEMENTS AU TITRE D'OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019

en K€	Total	Montant provision.	Montant assuré
Engagements liés aux avantages postérieurs à l'emploi	2 678	2 485	192

en K€	Total		Dont envers un dirigeant	
	Donnés	Reçus	Donnés	Reçus
Avals, cautions, garanties	6 068	240	0	0
Hypothèques, nantissements et autres sûretés réelles	15 270	3 986	0	0
Garanties d'actif et de passif	0	200	0	0
Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune	0	2 450	0	0
Engagements d'achats	3 220	3 460	0	0
Engagements financiers	24 558	10 336	0	0

Dettes garanties par une sûreté réelle en K€	Montant garanti	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des immobilisations		
			Incorporelles	Corporelles	Financières
Dettes financières > à 1 an	9 381	6 838	0	0	0
Dettes financières < à 1 an	1 903	0	0	0	0
Dettes d'exploitation > à 1 an	0	0	0	0	0
Dettes d'exploitation < à 1 an	0	0	0	0	0
Dettes diverses > à 1 an	0	0	0	0	0
Dettes diverses < à 1 an	0	0	0	0	0

Les dettes financières correspondent principalement à des emprunts contractés en 2015 et en 2019 par NSC Groupe afin de financer l'acquisition de Fege et l'acquisition de CMT. Ces emprunts sont garantis par des sûretés réelles.

Les avals, cautions et garanties donnés comprennent :

- une garantie donnée par NSC Groupe sur un crédit-bail immobilier accordé par Alsabail à la SCI Florimmo pour 1 148 K€,
- des garanties émises auprès de banques au titre des cautions de restitution d'acomptes et de bonne fin délivrées par ces banques auprès de clients de NSC Packaging, de N.Schlumberger et de Pakea.

Les hypothèques, nantissement et autres sûretés donnés comprennent :

- un nantissement des titres de NSC Packaging à hauteur de 50% en garantie d'emprunts bancaires contracté par NSC Groupe au premier semestre 2015 ; le solde des emprunts s'élève à 5 123 K€ à fin d'exercice,
- une hypothèque pour 873 K€ concernant des bâtiments de production du site de Vouziers donnée par NSC Packaging afin de garantir 2 emprunts bancaires,
- un nantissement de fonds de commerce pour 2 486 K€ et une hypothèque sur un ensemble immobilier pour 1 500 K€ donnés par Pakea à NSC Groupe,
- des sûretés données à 4 banques en garantie d'emprunts contractés par Fonderie Schlumberger, Monomatic, N.Schlumberger et SATM en Italie en couverture de 2 lignes d'emprunt à court terme.

Par ailleurs, un pacte d'actionnaires a été conclu par les associés de SATM en date du 18 octobre 2016 et comporte notamment une option d'achat exerçable à compter du 2 avril 2019 par NSC Groupe sur les titres de SATM non encore détenus, ainsi qu'une option de vente exerçable à cette même date par l'associé minoritaire. La valeur de cette option est estimée à 3 220 K€ en fonction des comptes sociaux de SATM arrêtés au 31 décembre 2019.

NOTE 19 | LISTE DES FILIALES ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Société	Pays	% de contrôle	Méthode de consolidation	Type	Secteur opérationnel
NSC Groupe	France	100%	Mère		Autres
N.Schlumberger	France	100%	Globale	Filiale	Fiber To Yarn
Seydel	Allemagne	100%	Globale	Filiale	Fiber To Yarn
Billion Tact Holdings (BTH)	Hong Kong	60%	Proportionnelle	Filiale	Fiber To Yarn
Zhangjiagang Lucky Tide Global Trading Co (ZLTGT)	Chine	60%	Proportionnelle	Filiale	Fiber To Yarn
M2FL	Italie	100%	Globale	Filiale	Fiber To Yarn
Cogne Macchine Tessili	Italie	100%	Globale	Filiale	Fiber To Yarn
Sant'Andrea Textile Machines	Italie	70%	Globale	Filiale	Fiber To Yarn
Pakea	France	100%	Globale	Filiale	Packaging
NSC Packaging	France	100%	Globale	Filiale	Packaging
Fonderie Schlumberger	France	100%	Globale	Filiale	Fonderie
Monomatic	France	100%	Globale	Filiale	Autres
NSC USA	Etats-Unis	100%	Globale	Filiale	Autres
Servitex*	Uruguay	100%	Globale	Filiale	Autres
SBA*	Belgique	100%	Globale	Filiale	Autres
Florimmo	France	69%	Proportionnelle	Filiale	Autres

* Sociétés en cours de liquidation

NOTE 20 | DIVIDENDES

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de ne distribuer aucun dividende au titre de cet exercice.

Au titre des exercices 2018 et 2017, les dividendes versés se sont respectivement élevés à 2,25€ et à 2,75€ par action.

NOTE 21 | ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS A LA DATE DE CLÔTURE DES COMPTES

La crise mondiale de coronavirus a perturbé l'activité du groupe NSC depuis le début de l'année 2020 et a eu un effet aggravant sur les entrées de commandes attendues. C'est particulièrement le cas en Chine, premier débouché commercial de NSC Fiber to yarn au cours des 5 derniers exercices, avec laquelle l'activité commerciale est paralysée. D'autres pays également touchés par la crise sanitaire suspendent leurs projets d'investissement.

Au 31 mars 2020, près de 90% du personnel des 7 sites principaux du groupe NSC en France et en Italie étaient placés en chômage partiel. Les conséquences de cette crise sanitaire sont d'intensité et de durée difficilement appréciables à ce jour.

NSC Groupe a déposé le 30 mars 2020 auprès du tribunal de commerce de Sedan une demande de placement en règlement judiciaire de NSC Packaging. NSC souhaite ainsi limiter l'impact sur la trésorerie du groupe des pertes financières de cette filiale attendues pour 2020.

NOTE 22 | RÉSULTAT PAR ACTION ET COMPOSITION DU CAPITAL

	2019	2018
Résultat par action (€)	-17,95 €	6,91 €
Résultat dilué par action (€)	-17,95 €	6,91 €
Résultat de base et dilué (K€)	-8 283	3 188
Nombre d'actions de base	461 427	461 427
Nombre d'actions dilué	461 427	461 427

Le capital est composé de 461 427 actions entièrement libérées de nominal 16 € et ouvrant droit au dividende. Il n'existe pas d'instrument financier dilutif de capital.

Au 31 décembre 2019, 350 575 actions sont à droit de vote double contre 355 302 au 31 décembre 2019. NSC Groupe détenait 44 424 titres en autocontrôle au 31 décembre 2019.

NOTE 23 | EFFECTIFS

	2019				2018			
	Cadres	Employés	Ouvriers	Total	Cadres	Employés	Ouvriers	Total
Autres (*)	18	15	24	57	24	16	26	66
Fonderie Schlumberger	2	11	32	44	3	13	31	47
FTY (**)	46	94	184	323	43	92	169	303
Packaging	58	30	18	106	46	28	26	100
Total	123	150	258	530	116	149	251	516

(*) Il s'agit des effectifs des sociétés Monomatic, NSC Groupe, NSC USA et NSC Environnement.

(**) Il s'agit des effectifs des sociétés N.Schlumberger, SATM, Seydel, CMT et ZLTGT.

Les effectifs présentés correspondent à ceux du 31 décembre des années considérées.

NOTE 24 | RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS

Le montant des jetons de présence nets de cotisations, alloués aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2019 s'est élevé à 114 K€.

Durant l'année 2019, le montant global des rémunérations brutes versées par NSC Groupe aux membres de la Direction Générale du groupe s'est élevé à 757 K€. Cette rémunération comprend les salaires, les primes, les avantages en nature et les jetons de présence le cas échéant.

NOTE 25 | HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les montants des honoraires des Commissaires aux Comptes comptabilisés en charges en 2019 sont les suivants :

en k€	2019				2018			
	Mazars	SFR	Autres	Total	Mazars	SFR	Autres	Total
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	110	60	7	176	99	63	43	205
Services autres que la certification des comptes	0	0	0	0	3	0	0	3
Total en K€	110	60	7	176	102	63	43	208

B – COMPTES SOCIAUX

1 | Bilan au 31 décembre 2019

2 | Compte de résultat social

3 | Projet d'affectation du résultat

4 | Tableau de financement

5 | Annexe aux comptes sociaux

Note 1	Principes comptables
Note 2	Faits marquants
Note 3	Analyse des résultats
Note 4	État de l'actif immobilisé
Note 5	Impôts
Note 6	Trésorerie à court terme
Note 7	Capital social et variations des capitaux propres
Note 8	Provisions pour risques et charges
Note 9	État des échéances des dettes et créances à la clôture de l'exercice
Note 10	Informations concernant les entreprises liées
Note 11	Transactions avec les parties liées
Note 12	Comptes de régularisations
Note 13	Engagements hors bilan
Note 14	Informations concernant les dirigeants, les administrateurs et la direction générale
Note 15	Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
Note 16	Litiges
Note 17	Société consolidante
Note 18	Événements postérieurs à la clôture
Note 19	Effectif de la société
Note 20	Renseignements concernant les filiales
Note 21	Résultats et autres éléments caractéristiques de la société relatifs au cinq dernières années

	31/12/2019			31/12/2018
	Montant brut	Amortissements ou dépréciations	Net	Net
ACTIF (en €)				
Frais d'établissement	0	0	0	0
Brevets, logiciels et progiciels	71 461	61 800	9 661	1 540
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances et acomptes sur immobilisations	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	71 461	61 800	9 661	1 540
Terrains	3 279 123	426 651	2 852 472	2 839 116
Constructions	18 471 880	14 023 370	4 448 509	5 600 806
Installations techniques et outillages industriels	12 178	6 069	6 109	7 327
Autres immobilisations corporelles	113 485	83 354	30 131	39 320
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes sur immobilisations	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	21 876 665	14 539 444	7 337 222	8 486 569
Participations	65 143 424	33 369 655	31 773 769	41 865 653
Créances rattachées à des participations	3 910 337	2 748 201	1 162 136	0
Titres immobilisés	2 432	2 432	0	0
Dépôts et cautionnements	200 000	0	200 000	200 000
Autres immobilisations financières	3 036 561	0	3 036 561	0
Immobilisations financières	72 292 754	36 120 288	36 172 467	42 065 653
ACTIF IMMOBILISE	94 240 881	50 721 531	43 519 349	50 553 762
- Matières premières	0	0	0	0
- Autres approvisionnements	0	0	0	0
Matières premières et autres approvisionnements	0	0	0	0
En-cours de production : fabrication	0	0	0	0
Produits semi-ouvrés, pièces détachées	0	0	0	0
En-cours de production : montage et/ou services	0	0	0	0
Produits finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur cdes	68	0	68	0
Créances clients et comptes rattachés	307 369	0	307 369	248 938
- Dépôts de garanti	0	0	0	0
- Créances diverses	9 230 107	2 739 250	6 490 857	8 292 911
Autres créances	9 230 107	2 739 250	6 490 857	8 292 911
Créances	9 537 476	2 739 250	6 798 226	8 541 849
Valeurs mobilières de placement	7 210 186	0	7 210 186	11 102 636
Disponibilités	3 375 348	0	3 375 348	9 143 914
Disponibilités	10 585 534	0	10 585 534	20 246 550
Charges constatées d'avance	3 385	0	3 385	9 689
ACTIF CIRCULANT	20 126 463	2 739 250	17 387 213	28 798 088
Comptes de régularisation				
Ecarts de conversion actif	0		0	0
TOTAL ACTIF	114 367 343	53 460 781	60 906 562	79 351 850

PASSIF (en €)	31/12/2019	31/12/2018
Capital	7 382 832	7 382 832
Primes d'émission	0	0
Réserve légale ordinaire	890 000	890 000
Autres réserves	43 917 099	44 855 356
Report à nouveau	-3 527 657	309 720
Résultat de l'exercice	-15 742 784	-3 837 377
Subventions d'investissements	0	0
Provisions réglementées	0	0
CAPITAUX PROPRES	32 919 491	49 600 532
Avances conditionnées et emprunts participatifs	0	0
Autres dettes assorties de conditions particulières	0	0
AUTRES FONDS PROPRES	0	0
Provisions pour risques	120 180	120 180
Provisions pour charges	381 274	537 779
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	501 454	657 959
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 123 443	4 618 488
Concours bancaire	2 251 349	579 007
Emprunts et dettes financières divers	19 257 205	21 574 950
Emprunts et dettes financières	26 631 996	26 772 445
Avances et acomptes reçus	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	243 607	206 846
Dettes fiscales et sociales	509 831	2 063 585
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	70 100	24 047
Autres dettes	579 932	2 087 632
Produits constatés d'avance	30 082	26 436
DETTES	27 485 617	29 093 360
Compte de régularisation		
Ecart de conversion passif	0	0
TOTAL PASSIF	60 906 562	79 351 850

2 | COMPTE DE RÉSULTAT

en €	31/12/2019	31/12/2018
Ventes	0	0
Prestations de services	2 087 608	2 060 059
Ventes pour compte	0	0
Cessions de machines d'essais immobilisées	0	0
Chiffre d'affaires	2 087 608	2 060 059
Production immobilisée	0	0
Subventions d'exploitation	0	0
Reprises sur provisions et amortissements	180 135	15 843
Transfert de charges d'exploitation	368 600	274 444
Autres produits	4 629	47 203
Produits d'exploitation	2 640 972	2 397 549
Achats de sous-traitance	-196	0
Achats non stockés: Matières et fournitures	-46 049	-37 226
Services extérieurs: Personnel extérieur	-33 624	-45 172
Services extérieurs: Loyers en crédit-bail	0	0
Services extérieurs: Autres services	-707 517	-690 419
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-11 584	-13 528
Autres impôts, taxes et versements assimilés	-376 928	-376 811
Salaires et traitements	-1 036 909	-1 077 858
Charges sociales	-555 630	-576 905
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	-1 240 482	-1 046 161
Dotations aux dépréciations de l'actif circulant	0	0
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	-66 749	-160 554
Autres charges d'exploitation	-114 365	-140 346
Charges d'exploitation	-4 190 032	-4 164 978
Résultat d'exploitation	-1 549 060	-1 767 429
Produits des participations	755 000	600 000
Produits des autres créances immobilisées	0	0
Intérêts et produits assimilés	197 298	67 495
Différences positives de change	1	0
Plus values sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	14 000
Reprises sur provisions et transferts de charges financières	210 210	865 338
Produits financiers	1 162 510	1 546 833
Intérêts et charges assimilés	-254 932	-274 319
Différences négatives de change	0	-1
Moins values sur cessions de valeurs mobilières de placement	-3 526	-11 350
Dotations aux provisions	-15 561 208	-3 964 381
Autres charges financières	0	0
Charges financières	-15 819 666	-4 250 051
Résultat financier	-14 657 156	-2 703 218
Résultat courant avant impôts	-16 206 216	-4 470 647
Produits sur opérations de gestion	0	0
Produits des cessions d'actifs	0	62 400
Produits exceptionnels	0	62 400
Charges exceptionnelles :		
- sur opérations de gestion	0	-59 344
- sur cession d'actifs	-224	-5 936
- sur autres opérations de capital	0	0
Dotations aux amortissements exceptionnels		
- amortissements dérogatoires	0	0
- aux amortissements et provisions exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	-224	-65 280
Résultat exceptionnel	-224	-2 880
Participation et intéressement des salariés aux résultats	0	0
Impôts sur les bénéfices	463 656	636 151
Total des produits	4 267 138	4 642 933
Total des charges	-20 009 922	-8 480 309
Résultat de l'exercice	-15 742 784	-3 837 377

3 | PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

En 2019, la perte nette de la société NSC Groupe (société mère) s'établit à 15 742 784€ à comparer à la perte nette de 3 837 377€ en 2018.

Il sera proposé à l'Assemblée générale qui approuve les comptes de l'exercice 2019 de verser, au titre de l'exercice 2019, un dividende de 0 € / action.

	en €
Report à nouveau antérieur	-3 527 656,57
Résultat de l'exercice	-15 742 783,88
Bénéfice distribuable	-19 270 440,45
Total du dividende distribué	0,00
Report à nouveau	-19 270 440,45

Il est rappelé que les dividendes distribués par action au cours des trois exercices précédents ont été les suivants :

	2019 Proposition	2018	2017	2016
Valeur nominale de l'action (€)	16,00	16,00	16,00	16,00
Nombre total d'actions	461 427	461 427	461 427	494 095
Dividende distribué par action	0,00	2,25	2,75	2,50
Montant éligible à l'abattement art. 158 CGI	0,00	2,25	2,75	2,50

4 | TABLEAU DE FINANCEMENT

en K€	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net	-15 743	-3 562
Résultat de fusion	0	0
Dotations aux amortissements et provisions	16 868	4 895
Reprise de provisions	-390	-881
Valeur nette comptable des actifs cédés	0	6
Produit des cessions	0	-62
Résultat de cession	0	-56
Marge brute d'autofinancement après impôts	736	396
Variation des stocks	0	0
Variation des créances d'exploitation	177	-671
Variation des dettes d'exploitation	254	200
Variation du besoin en fonds de roulement	431	-470
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ À L'ACTIVITÉ	1 166	-74
Incorporelles	-12	-1
Corporelles	-88	-3
Financières	-3 037	0
Opérations d'investissements	-3 136	-4
Incorporelles et corporelles	0	62
Financières	0	0
Produits de cession des actifs	0	62
Acquisitions de titres de participation	-95	0
Remboursement en capital	0	0
Cessions de titres de participation	0	0
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS	-3 231	58
Variation des dettes financières	-7 361	4 662
Diminutions des immobilisations financières sans passer par le résultat	3 759	0
Remboursement d'emprunts	-1 495	-1 669
Variation des avances conditionnées	0	0
Fusion et entrée de périmètre	0	0
Dividendes versés	-938	-1 269
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX FINANCEMENTS	-6 035	1 724
Ecart de conversion	0	0
VARIATION DE LA TRÉSORERIE DE L'EXERCICE	-8 100	1 708
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	20 321	18 613
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	10 586	20 321

5 | ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE I | PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes ont été établis conformément aux principes comptables et méthodes d'évaluation applicables en France et conformément au règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général. La présentation a été réalisée en privilégiant, comme les années précédentes, la mise en évidence des informations importantes.

Les principes comptables utilisés sont les suivants :

1) Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations sont amorties selon les modalités suivantes :

- Logiciel et progiciel sur 3 ans en linéaire
- Le matériel de bureau sur 7 ans en linéaire
- Le matériel informatique sur 1 an en linéaire

2) Titres de participation

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires, et après réévaluations légales le cas échéant.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est appréciée :

- Pour les sociétés contrôlées et les participations faisant partie d'une stratégie durable de la société, d'après la valeur d'usage, cette dernière étant déterminée selon les cas en fonction d'une analyse tenant compte de l'actif net ré estimé ou de la valeur probable de négociation.

La valeur probable de réalisation des titres de Pakea et de Fege est déterminée à partir des flux futurs de trésorerie actualisés augmentés des disponibilités et d'une valeur terminale basée sur le cash-flow libre moyen de la période considérée et réduits des dettes financières et des provisions pour risques et charges.

Un horizon de 5 ans a été retenu pour la période de calcul de la valeur recouvrable, sachant que tout horizon plus large accroîtrait de façon très importante les incertitudes inhérentes à une modélisation des flux futurs de trésorerie

- Pour les participations susceptibles d'être vendues, en fonction d'opportunités de marché, d'après leur valeur probable de négociation ou, dans le cas des titres cotés, d'après la moyenne des cours de Bourse du mois précédant l'arrêté des comptes.

Le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est négative, en complément de la provision pour dépréciation des titres, une provision pour risques est constituée.

Les plus et moins-values de cessions sont calculées selon la méthode dite du « coût moyen pondéré ».

Les dividendes provenant des titres de participation sont enregistrés dans l'exercice au cours duquel la décision de distribution est intervenue.

3) Actions en auto-détention

Les actions de la société détenues en auto-détention sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement pour la part affectée aux stocks options et en « Autres immobilisations

financières » pour les autres titres.

Elles sont évaluées à la date de clôture au cours du jour. Une provision pour dépréciation est constituée le cas échéant.

4) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de réalisation (Valeur liquidative de fin d'exercice ou valeur probable de négociation).

5) Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les dettes, créances, disponibilités en monnaies étrangères figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la valorisation à ce dernier cours des dettes et créances en devises est enregistrée au bilan dans les comptes de régularisation « Ecart de conversion actif ou passif », selon le cas. Les pertes latentes de change qui ne sont pas compensées font l'objet d'une provision pour risques, sauf lorsque les instruments financiers en cause, entrant dans le cadre d'une stratégie identifiée de couverture, sont tels qu'aucune perte significative ne pourra être globalement constatée lors de leurs échéances.

6) Passifs

Conformément au règlement du CNC n°00-06 du 20 avril 2000 sur les passifs, un passif est comptabilisé lorsque NSC Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée.

7) Impôts

NSC Groupe forme avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à 95% au moins un groupe d'intégration fiscale tel que défini à l'article 223 A du code général des impôts. Chaque société constate sa charge d'impôts sur la base de ses résultats fiscaux propres et NSC Groupe, en tant que tête du Groupe, détermine la charge ou le produit d'impôt comptabilisé en tenant compte des éléments suivants :

- Impôts versés à NSC Groupe par les filiales bénéficiaires intégrées fiscalement (produit);
- Impôt dû au Trésor public au titre du résultat fiscal du groupe d'intégration fiscale;
- L'utilisation éventuelle de déficits fiscaux des filiales intégrées dans la détermination de l'impôt dû par le Groupe. Dans ce cas une provision pour restitution d'impôt est constituée, l'économie d'impôt n'étant pas acquise à la société mère mais aux filiales disposant de ces déficits.
- Régularisations éventuelles sur la charge d'impôt d'exercices antérieurs;
- Evolution des provisions pour risques fiscaux.

Il n'est procédé à aucune restitution dans le cas où une filiale sort du groupe d'intégration fiscale.

Les principes appliqués par NSC Groupe sont conformes à l'avis 2005-G du Comité d'urgence du Conseil national de la comptabilité.

8) Engagements de retraite.

La société applique la recommandation ANC 2013-02 relatives aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires.

La provision se calcule en estimant la somme des indemnités de fin de carrière propres à chaque salarié en fonction de leur âge, de leur probabilité de présence, de leur évolution de salaire et d'un taux d'actualisation financier. Les écarts actuariels sont constatés en résultat financier.

Voir la note n°15 pour plus de détail.

NOTE 2 | FAITS MARQUANTS

Les principaux faits marquants intervenus durant l'exercice sont les suivants :

- La société a effectué le 5 février 2019 l'achat d'un bloc de 41 532 titres, soit 9% du capital, au prix unitaire de 67,33€,
- La société a procédé le 6 juin 2019 à la distribution d'un dividende unitaire de 2,25 €, soit 938 K€,
- La société a reçu des dividendes de Fonderie Schlumberger et de Monomatic pour respectivement 255 K€ et 500 K€ ; ces dividendes n'ont été encaissés qu'à hauteur de 250 K€ à fin d'exercice,
- Suite aux difficultés rencontrées par NSC Packaging, la société a procédé au 31 décembre 2019 aux ajustements suivants concernant cette filiale :
 - à la dépréciation intégrale de la valeur résiduelle des titres pour 7 384 K€,
 - à la dépréciation du compte courant pour 2 600 K€,
 - à la dépréciation du compte courant de trésorerie pour la part estimée non remboursable à la date d'arrêté des comptes, soit 2 500 K€.

NOTE 3 | ANALYSE DES RÉSULTATS

en K€	31/12/2019	31/12/2018
Résultat d'exploitation	-1 549	-1 767
Résultat financier	-14 657	-2 703
Résultat courant avant impôts	-16 206	-4 471
Résultat exceptionnel	0	-3
Impôts	464	636
Résultat net	-15 743	-3 837

Le résultat net de l'exercice 2019 s'inscrit en perte à hauteur de 15 743 K€, en très forte dégradation par rapport à 2018 compte tenu des dépréciations de titres et d'actifs constatées pour NSC Packaging et Pakea. Ces éléments sont commentés ci-après.

1) Résultat d'exploitation

Une perte d'exploitation de 1 549 K€ a été constatée en 2019 contre une perte de 1 767 K€ en 2018, grâce à de moindres dotations aux provisions pour risques.

2) Les produits et charges financières

Charges financières en K€	Montant
Dotations financières aux amortissements et aux provisions ⁽¹⁾	15 561
Intérêts et charges assimilées	255
Différences négatives de change	0
Perte sur cession de VMP	4
Autres Charges Financières	0
Total des charges financières	15 820

Produits financiers en K€	Montant
Revenus des titres de participation ⁽²⁾	755
Reprises sur prov. et transfert de charges ⁽³⁾	210
Différences positives de change	0
Produits nets sur cession de VMP	168
Autres intérêts et produits assimilés	29
Total des produits financiers	1 163

⁽¹⁾ Provision sur titres de 10 313 K€ (Pakea 2 149 K€, Fege 7 384 K€, Monomatic 386 K€, Fonderie 299 K€ et SCL.

⁽²⁾ Dividende reçu de Monomatic de 500 K€ et Fonderie Schlumberger 255 K€.

⁽³⁾ Pour l'essentiel, reprise de provision sur titres NSC USA pour 126 K€ et reprise provision sur VMP de 74 K€.

Evolution des dépréciations de titres ou reprises sur dépréciations des filiales sur les 2 derniers exercices:

en K€	31/12/2019	31/12/2018
Fonderie	-299	156
Monomatic	-386	643
NSC USA	126	62
Pakea	-2 149	-1 035
Fege	-7 384	-2 837
Sci Florimmo	-95	-9
Total	-10 187	-3 020

Comme indiqué ci-avant, les titres de NSC Packaging ont fait l'objet d'une dépréciation intégrale en fin d'exercice. La totalité des titres de Pakea sont dépréciés à la fin de l'exercice. Les titres de Fonderie Schlumberger et de Monomatic ont fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de la diminution de leur situation nette de clôture afin de tenir compte des dividendes distribués sur l'exercice.

3) Les produits et charges exceptionnels

Charges exceptionnelles en K€	Montant
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	0
Charges exceptionnelles sur autres opérations en capital	0
Dotation aux amortissements et provisions	0
Total des charges exceptionnelles	0

Produits exceptionnels en K€	Montant
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0
Produits de cession d'éléments d'actif	0
Produits exceptionnels sur autres opérations en capital	0
Reprise sur provisions et transferts de charges	0
Total des produits exceptionnels	0

Aucun résultat exceptionnel n'a été constaté en 2019.

NOTE 4 | ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

1) Montants bruts

en K€	Valeurs brutes 2018	Fusions	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes 2019
Immobilisations incorporelles	65	0	12	5	71
Immobilisations corporelles	21 858	0	88	69	21 877
Immobilisations financières	65 251	0	7 042	0	72 293
Avances et acomptes sur immobilisations	0	0	0	0	0
Total	87 173	0	7 141	74	94 241

2) Flux des amortissements et provisions

en K€	Valeurs brutes 2018	Fusions	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes 2019
Concessions, brevets, licences	63	0	4	5	62
Fonds commercial	0	0	0	0	0
Terrains	414	0	12	0	427
Constructions	12 878	0	1 214	69	14 023
Installations techniques, matériels et outillages	5	0	1	0	6
Autres immobilisations corporelles	74	0	9	0	83
Immobilisations financières	23 185	0	13 061	126	36 120
Total	36 620	0	14 301	200	50 722

L'augmentation des immobilisations financières brutes est liée au compte courant consenti en 2019 à NSC Packaging pour 2 600 K€ ainsi qu'à l'acquisition au 1er semestre de 44 424 titres de la société pour 3 037 K€. La dépréciation des titres des filiales ainsi que des comptes courants de NSC Packaging correspond à l'augmentation de 13 061 K€ des amortissements et provisions de l'exercice.

Concernant les écarts d'évaluations sur terrains et constructions et pour permettre au lecteur de faire le lien avec les comptes, le détail ci-dessous des amortissements d'immobilisations corporelles sur l'exercice est donné :

En K€	Terrain	Construction	Total
Montant brut	1 258	5 557	6 815
Amortissement antérieur	0	-2 252	-2 252
Amortissement de la période	0	-668	-668
Sortie	0	0	0
Valeur net en fin de période	1 258	2 638	3 895

3) Titres de participations

en K€	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Valeurs 2018	65 048	-23 183	41 866
Augmentations	95		95
Diminutions	0		0
Dotation et reprises de dépréciations		-10 187	-10 187
Valeurs 2019	65 143	-33 370	31 774

Le tableau des filiales et participations est présenté en Note 20.

Le détail des dépréciations constatées sur l'exercice est indiqué en Note 3.2.

4) Autres Immobilisations financières

en milliers d'euros	Valeurs 2018	Augmentations	Diminutions	Valeurs 2019
Titres en auto-détention bruts	0	3 037	0	3 037
Dépréciation	0			0
Titres en auto-détention nets	0	3 037	0	3 037
Prêts aux filiales bruts	0			0
Dépréciation	0			0
Prêts aux filiales nets	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements	200	0	0	200
Dépréciation	0			0
Autres immobilisations financières nettes	200	0	0	200

Les dépôts et cautionnement à la clôture de l'exercice sont constitués d'une retenue de garantie de 200 K€ sur un prêt accordé par BPI France en 2014.

NOTE 5 | IMPÔTS

NSC Groupe s'est constituée tête du groupe d'intégration fiscale comprenant les sociétés NSC Groupe, Fonderie Schlumberger, Monomatic, Pakea, N.Schlumberger et NSC Packaging. Le taux d'impôt retenu est de 28% pour la fraction du bénéfice inférieur à 500 000 € et 31% au-delà.

Le report déficitaire d'ensemble du groupe d'intégration fiscale de NSC Groupe au 31 décembre 2019 s'élevait à 54 949 K€.

Pour l'exercice 2019, le produit d'impôts du fait de cette convention est de 464 K€. En l'absence d'intégration fiscale NSC Groupe n'aurait pas eu à acquitter d'impôt.

Il n'existe pas d'impôts différés actifs ou passifs concernant des décalages temporels au 31 décembre 2019. Le résultat avant impôts étant négatif, aucune charge d'impôt n'a été générée sur l'exercice.

NOTE 6 | TRÉSORERIE À COURT TERME

La situation des postes de trésorerie à court terme est la suivante :

en K€	31/12/2019	31/12/2018
Disponibilités	3 375	9 144
Valeurs mobilières de placement	7 210	11 177
Trésorerie active	10 586	20 321
Dettes financières à court terme auprès des établissements de crédit	3 862	1 495
Dettes financières à court terme diverses	19 257	21 575
<i>dont : dettes rattachées à des participations</i>	<i>10 495</i>	<i>9 995</i>
<i>trésorerie des filiales centralisée</i>	<i>6 964</i>	<i>11 511</i>
<i>intégration fiscale</i>	<i>1 721</i>	<i>0</i>
Trésorerie passive	23 119	23 070
Trésorerie nette	-12 533	-2 749

La baisse de la trésorerie active est principalement due au rachat de titres de la société pour 3 027 K€, au paiement du dividende pour 938 K€ et au soutien financier accordé à NSC Packaging durant l'exercice à hauteur de 4 322 K€.

NOTE 7 | CAPITAL SOCIAL ET VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

1) Le capital social

Le capital social s'élève au 31 décembre 2019 à 7 382 832 € et est composé de 461 427 actions d'un nominal de 16 €.

2) Variation des capitaux propres sur l'exercice

en K€	Ouverture	Augment.	Diminution	Affectat. Résultat et dividendes	Clôture
Capital social	7 383	0	0	0	7 383
Primes émission, fusion, apport	0	0	0	0	0
Réserve légale	890	0	0	0	890
Autres réserves	44 855	0	0	-938	43 917
Report à nouveau	310	0	0	-3 837	-3 528
Résultat	-3 837	0	15 743	3 837	-15 743
Subvention d'investissement	0	0	0	0	0
Provisions réglementées	0	0	0	0	0
Total	49 601	0	15 743	-938	32 919

La société a réalisé une distribution de dividende le 6 juin 2019 à hauteur de 1 038 K€, correspondant à un dividende unitaire de 2,25 €

NOTE 8 | PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

en K€	Montant en début d'exercice	Augmentation ou dotation exercice	Diminutions provisions utilisées	Diminutions provisions non utilisées	Valeurs brutes fin d'exercice
Pour risques de garantie aux clients	0	0	0	0	0
Pour risques de pertes	0	0	0	0	0
Pour risques divers ⁽¹⁾	120	0	0	0	120
Total provisions pour risques	120	0	0	0	120
Pour charges techniques	0	0	0	0	0
Litiges fiscaux	0	0	0	0	0
Provisions pour charges diverses	9	0	9	0	0
Pour charges de restructuration	0	0	0	0	0
Pour charges de fin de carrière	529	34	17	165	381
Total provisions pour charges	537	34	25	165	381
Total des provisions risques et charges	658	34	25	165	501
Dont dotations et reprises :					
- Exploitation		25	25	165	
- Financières		9	0	0	
- Exceptionnelles		0	0	0	

⁽¹⁾ Provision sur engagement donné à NSC PACKAGING

NOTE 9 | ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES ET CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

1) Échéances des créances à la clôture de l'exercice

en K€	Montants bruts	À 1 an au plus	> à 1 an et < à 5 ans	> à 5 ans
Créances clients et comptes rattachés	307	307	0	0
Autres créances d'exploitation ⁽¹⁾	9 230	9 230	0	0
Total des créances	9 537	9 537	0	0

⁽¹⁾ Les autres créances d'exploitation sont constituées pour l'essentiel des comptes courants du cash pool pour 5 657 K€ (Pakea 390 K€ et NSC Packaging 5 261 K€), de l'IS à recevoir pour 2 956 K€, de l'IS à recevoir de N.Schlumberger pour 328 K€ dans le cadre de l'intégration fiscale, de la TVA pour 28 K€ et des produits à recevoir pour 26 K€.

2) Échéances des dettes à la clôture de l'exercice

en K€	Montants bruts	À 1 an au plus	> à 1 an et < à 5 ans	> à 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	5 123	1 533	2 937	653
Emprunts et dettes financières divers ⁽²⁾	2 329	2 329	0	0
Dettes rattachées à des participations ⁽³⁾	10 495	10 495	0	0
Comptes courants cash pool ⁽⁴⁾	6 964	6 964	0	0
Intégration fiscale ⁽⁵⁾	1 721	1 721	0	0
Avances et acompte reçus sur commandes	0	0	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	244	244	0	0
Dettes fiscales et sociales ⁽⁶⁾	510	510	0	0
Dettes sur immo. et comptes rattachés	0	0	0	0
Autres dettes d'exploitation	70	70	0	0
Produits constatés d'avance	30	30	0	0
Total des emprunts et dettes	27 486	23 896	2 937	653

⁽¹⁾ Concerne, pour l'essentiel, trois emprunts contractés précédemment auprès de BPIFrance, de LCL et de Caisse d'Épargne Grand Est Europe et de l'emprunt contracté en 2019 pour un montant de 2 000 K€ à la Caisse d'Épargne. Le solde restant dû est de 5 123 K€

⁽²⁾ Concerne les concours bancaires pour 2 204 K€, les intérêts courus pour 47 K€ et les cautionnements reçus pour 77 K€.

⁽³⁾ Concerne, les dettes rattachées à des participation, à savoir: N.Schlumberger 9 395 K€ et Seydel 1 100 K€

⁽⁴⁾ Concerne, la remontée des soldes de trésorerie via le cash pool : N.Schlumberger 5 816 K€, Monomatic 742 K€, Fonderie 267 K€, NSC Packaging 136 K€ et Pakea 3 K€.

⁽⁵⁾ Concerne Fonderie 177 K€, Monomatic 731 K€, Pakea 580 K€ et NSC Packaging 233 K€.

⁽⁶⁾ Concerne les organismes sociaux pour 167 K€, les congés à payer pour 147 K€, de la TVA pour 74 K€ et des autres charges à payer pour 123 K€.

NOTE 10 | INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

en K€	Montants nets
Poste du bilan⁽¹⁾	
Participations	31 774
Créances rattachées à des participations	3 910
Prêts	0
Avances et acomptes reçus	0
Créances clients et comptes rattachés	256
Autres créances	206
Emprunts & Dettes financières divers	-10 495
Avances et acomptes versés sur commandes	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-68
Comptes courants d'intégration fiscal	-1 393
Autres dettes	0
Poste du résultat⁽¹⁾	
Produits des participations	-755
Autres produits financiers	21
Variation de provisions sur titres	10 187
Variation des provisions sur créances	-3 860
Autres charges financières	-106

⁽¹⁾ Débit (+) et Crédit (-) pour le bilan. Produits (+) et Charges (-) pour le compte de résultat

NOTE 11 | TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Un dividende de 1 038 K€ a été versé en 2019.

Concernant les transactions avec les dirigeants et les administrateurs, se référer à la Note 14 de cette annexe.

NOTE 12 | COMPTES DE RÉGULARISATIONS

en K€	31/12/2019
1. Les charges constatées d'avance	3
2. Les produits constatés d'avance	-30
3. Les charges à payer	383
- Factures fournisseurs non parvenues	78
- Charges de personnel	181
- Organisme sociaux	83
- Etat	3
- Divers	38
4. Les produits à recevoir	25
- Valeur mobilières de placements	0
- Autres	25

NOTE 13 | ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements financiers reçus et donnés

en K€	31/12/2019
Engagements donnés :	
Engagements sur pensions et indemnités de départ en retraite	429
Avals, cautions, garanties	4 514
Hypothèques, nantissements et sûretés réelles ⁽¹⁾	5 123
Garantie d'actifs et de passifs	0
Engagements portant sur les titres	3 169
Total des engagements donnés	13 236
Engagements reçus :	
Engagements sur pensions et indemnités de départ en retraite	48
Avals, cautions, garanties	0
Abandon de créances - Retour meilleure fortune	2 450
Hypothèques, nantissements	3 986
Engagements d'achats de titres ⁽²⁾	3 409
Garantie d'actifs et de passifs	200
Total des engagements reçus	10 093

⁽¹⁾ Détail des sûretés réelles :

Montants garantis par des sûretés réelles :	
Dettes financières à plus d'un an	3 590
Dettes financières à moins d'un an	1 533
Total garantis par des sûretés réelles	5 123
Montants des sûretés réelles :	
Dettes financières à plus d'un an	6 838
Dettes financières à moins d'un an	0
Total des sûretés réelles	6 838

Correspond au capital restant dû sur les emprunts bancaires suivants : LCL 2 000 K€, Caisse d'Epargne 2 000 K€ et BPIFrance 4 000 K€ contractés en 2015, Caisse d'Epargne 2 000 K€ contracté fin 2019 pour le rachat de CMT. Comprend le put sur minoritaires SATM de 3 726 K€.

Les 8 307 K€ de sûretés réelles correspondent au montant garanti à l'origine des emprunts contractés et les 4 627 K€ à la dette résiduelle qui correspond aux sûretés données.

⁽²⁾ Comprend l'engagement de vente de l'actionnaire minoritaire sur SATM à hauteur de 3 169 K€.

NOTE 14 | INFORMATIONS CONCERNANT LES DIRIGEANTS, LES ADMINISTRATEURS ET LA DIRECTION GÉNÉRALE

Aucune avance ou crédit ne sont alloués aux dirigeants et aucun engagement n'a été pris pour leur compte.

Le montant des jetons de présence nets de cotisations, alloués aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2019 s'élève à 114 K€.

Durant l'année 2019, le montant global des rémunérations brutes versées par NSC Groupe aux membres de la Direction Générale du Groupe s'est élevé à 757 K€. Ce montant comprend les salaires, les primes, les avantages en nature et les jetons de présence, le cas échéant.

NOTE 15 | RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les engagements relatifs aux d'indemnités de fin de carrière ont fait l'objet d'une externalisation partielle auprès d'une compagnie d'assurances. A la clôture, les engagements sont de 429 K€ et le montant du fonds d'assurance est de 48 K€.

Une provision de 381 K€ est donc inscrite au bilan de clôture.

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,22%
- Taux d'augmentation des salaires : 1,40%
- Taux de rendement des actifs du régime : 2.10%

Le taux d'actualisation retenu à la date de clôture est déterminé par référence à un taux de marché fondé sur des obligations à longs termes de première catégorie.

NOTE 16 | LITIGES

Il n'existait pas de litige en cours non provisionné pour la société NSC Groupe à la date d'arrêté des comptes sociaux de l'exercice 2019.

NOTE 17 | SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

La société NSC Groupe SA est tête de groupe dans la consolidation du groupe NSC. Les comptes consolidés sont disponibles sur le site internet ou au siège de l'entreprise.

NOTE 18 | ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les sociétés du secteur Fiber to yarn font face à un environnement économique et géopolitique tendu depuis plusieurs mois. Par ailleurs, l'épidémie Covid-19 a paralysé l'activité commerciale des 2 derniers mois, principalement avec la Chine, premier débouché commercial de Fiber to yarn au cours des 5 derniers exercices.

La direction du groupe a engagé des mesures d'économie. La trésorerie disponible et les nouvelles sources de financement externes déjà sécurisées permettent de parer les pertes attendues de l'exercice 2020.

NSC Groupe doit déposer incessamment auprès du tribunal de commerce de Sedan une demande de placement sous sauvegarde de NSC Packaging. NSC souhaite ainsi limiter l'impact, sur la trésorerie du groupe, des pertes financières de cette filiale attendues pour 2020.

NOTE 19 | EFFECTIF DE LA SOCIÉTÉ

L'effectif de la société est de 7 personnes au 31 décembre 2019

NOTE 20 | RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES

en K€

Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)	Capital à la clôture du bilan	Capitaux propres autres que le capital	% du capital détenu par NSC Groupe
N. Schlumberger	3 000	29 732	100,0%
Monomatic	1 000	1 448	100,0%
NSC USA	2 376	-1 159	100,0%
Pakea	306	29	100,0%
SBA	19	-205	99,9%
Servitex	2	-12	99,9%
NSC Packaging	50	-1 634	100,0%
Fonderie	1 200	965	100,0%
SATM	300	4 509	70,0%
SCI Florimmo	150	-225	69,0%
TOTAL			

Filiales (10 % à 49% du capital détenu par la société)	Capital à la clôture du bilan	Capitaux propres autres que le capital	% du capital détenu par NSC Groupe
TOTAL			

NOTE 21 | RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ RELATIFS AU CINQ DERNIÈRES ANNÉES

	2015	2016	2017	2018	2019
Capital en fin d'exercice en K€					
Capital social	7 906	7 906	7 383	7 383	7 383
Nombre d'actions ordinaires existantes	494 095	494 095	461 427	461 427	461 427
Actions futures à créer :					
• par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
• par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
Opérations et résultats de l'exercice en K€					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 413	2 051	2 094	2 060	2 088
Bénéfice avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1 318	1 027	366	422	272
Impôts sur les bénéfices	469	506	614	636	464
Bénéfice après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	7 587	-2 745	-1 544	-3 837	-15 743
Résultat distribué	1 359	1 235	1 269	1 038	0
Résultats par action en €					
Bénéfice après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	-1,72 €	3,10 €	2,12 €	2,29 €	1,59 €
Bénéfice après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	15,36 €	-5,56 €	-3,35 €	-8,32 €	-34,12 €
Dividende attribué à chaque action (en euros)	2,75 €	2,50 €	2,75 €	2,25 €	0,00 €
Personnel					
Effectif moyen des salariés	9,0	9,0	9,0	10,0	7,0
Montant de la masse salariale	1 056	1 013	1 002	1 078	1 037
Montant des sommes dues au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.)	602	567	536	577	556
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0	0	0	0
Intéressement	0	0	0	0	0

Valeur brute des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis et non remboursés	Chiffre d'affaires hors taxe	Bénéfice ou perte	Dividendes encaissés en 2019 par NSC Groupe
25 513	25 513	0	41 104	3 897	0
3 356	2 448	250	5 808	114	500
2 902	1 218	0	2 993	119	0
16 731	0	390	4 102	-1 814	0
19	0	206	0	0	0
31	0	0	0	0	0
13 593	0	7 860	17 073	-4 144	0
2 464	2 165	255	7 418	-322	255
430	430	380	15 675	-55	0
104	0	425	90	-113	0
65 143	31 774	9 766			755
Valeur brute des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis et non remboursés	Chiffre d'affaires hors taxe	Bénéfice ou perte	Dividendes encaissés en 2019 par NSC Groupe
0	0	0	0	0	0



RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

À l'assemblée générale de la société NSC GROUPE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société NSC GROUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 30 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 21 de l'annexe des comptes consolidés concernant les incidences de la crise Covid-19.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris

isolément.

Estimations significatives : écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition, dont le montant total figurant au bilan au 31 décembre 2019 s'établit à 2 846 K€, font l'objet de dépréciation selon des modalités décrites dans les notes de l'annexe intitulées « Note 1 - Principes comptables, 6°) c) », « Note 3 - Faits marquants de la période et évolution du périmètre de consolidation » et « Note 10 - Ecart d'acquisitions ».

Nous avons examiné la mise en œuvre de ces modalités, contrôlé la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles établies pour les entités concernées, contrôlé leur traduction comptable et vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

Estimations significatives : activation des impôts différés sur déficits

Les impôts différés actifs, dont le montant total au bilan au 31 décembre 2019 s'établit à 602 K€, sont déterminés selon les modalités décrites dans les notes de l'annexe intitulées « Note 1 - Principes comptables, 11°) Impôts » et « Note 9 - Impôts ».

Nous avons examiné les modalités de détermination des impôts différés actifs, contrôlé la concordance des bases d'évaluation retenues avec les données prévisionnelles dont elles sont issues et vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

VERIFICATION SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration, arrêté le 30 mars 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention

des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle,
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Strasbourg et Didenheim, le 30 avril 2020

Les commissaires aux comptes

Mazars

Valentin WITTMANN

Société Fiduciaire de Révision

Philippe PFLIMLIN

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux actionnaires,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société NSC GROUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 30 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 18 de l'annexe des comptes annuels concernant les incidences de la crise Covid-19.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Les notes de l'annexe intitulées « Note 1 – Principes comptables / 2. Titres de participation », « Note 2 – Faits marquants », « Note 3 - Analyse des résultats / 2. Les produits et charges financiers », « Note 4 – État de l'actif immobilisé / 3. Titres de participations » et « Note 20 – Renseignements

concernant les filiales » exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation et des créances en comptes courants sur ces filiales, et les données chiffrées y afférentes.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 30 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée générale. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et

principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité

d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Strasbourg et Didenheim, le 30 avril 2020

Les commissaires aux comptes

Mazars

Valentin WITTMANN

Société Fiduciaire de Révision

Philippe PFLIMLIN

PROJET DES RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Objectif : Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils sont présentés et se soldant par une perte de 15 742 783,88 €.

L'Assemblée générale ordinaire prend acte, par ailleurs, de la présentation du rapport du Président du Conseil d'administration et Directeur Général établi conformément à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce, ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes établi conformément à l'article L.225-235 du même Code.

L'Assemblée générale ordinaire approuve également les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 223 quater du Code général des impôts pour un montant global de 13 348 € avec un impôt correspondant de 3 737 €, toutefois l'impôt ne sera pas acquitté compte tenu des déficits reportables supérieurs à ce montant.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Objectif : Affectation du résultat de l'exercice et distribution de dividende

Conformément aux propositions du Conseil d'administration, l'Assemblée générale ordinaire décide d'affecter la perte de l'exercice de 15 742 783,88 € au compte report à nouveau antérieur d'un montant de -3 527 656,57 € soit un report à nouveau après affectation du résultat qui s'établit comme suit :

Perte de l'exercice	- 15 742 783,88 €
Report à nouveau antérieur	-3 527 656,57 €
Report à nouveau après affectation du résultat	-19 270 440,45 €

Conformément aux propositions du Conseil d'administration, l'Assemblée générale ordinaire décide de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2019.

Conformément à l'article 243 Bis du CGI, les montants du dividende par action mis en distribution au titre des trois derniers exercices sont mentionnés ci-après :

Exercice	Dividende distribué	Montant éligible à l'abattement art.158 CGI	Montant non éligible à l'abattement
Exercice 2016	2,50 €	2,50 €	0 €
Exercice 2017	2,75 €	2,75 €	0 €
Exercice 2018	2,25 €	2,25 €	0 €

TROISIÈME RÉSOLUTION

Objectif : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe consolidés arrêtés au 31 décembre 2019, tels qu'ils sont présentés, se soldant par une perte nette consolidée de 8 226 911 €.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Objectif : Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée générale ordinaire prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce. Elle approuve chacune des conventions qui en font l'objet.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Objectif : Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2019

L'Assemblée générale ordinaire donne en conséquence, quitus entier et sans réserve aux Administrateurs de la société pour leur gestion pendant l'exercice clos le 31 décembre 2019.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Objectif de la 6^e et 7^e résolution : Echéance du mandat de deux administrateurs

L'Assemblée générale ordinaire prenant acte de l'échéance à l'issue de la présente assemblée du mandat de Monsieur Régis BELLO, Administrateur, et connaissance prise du fait qu'il ne sollicite pas le renouvellement de son mandat, décide de ne pas renouveler ledit mandat.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire prenant acte de l'échéance à l'issue de la présente assemblée du mandat de Monsieur Bruno AMELINE, Administrateur, et connaissance prise du fait qu'il ne sollicite pas le renouvellement de son mandat, décide de ne pas renouveler ledit mandat.

HUITIÈME RÉSOLUTION

Objectif des 8^e et 9^e résolutions : Renouvellement des mandats de deux administrateurs

L'Assemblée générale ordinaire réélit en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans dans les conditions prévues par l'article 15 des statuts, Sonia SIKORAV, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2023, sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire réélit en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans dans les conditions prévues par l'article 15 des statuts, Nadia KOCH, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2023, sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

DIXIÈME RÉOLUTION

Objectif des 10^e, 11^e et 12^e résolutions : Nomination de trois administrateurs

L'Assemblée générale ordinaire nomme en qualité de nouvel administrateur, pour une durée de trois ans, dans les conditions prévues par l'article 15 des statuts Madame Maëva, Anne, Viviane BARRERE, née le 07/11/1990 à Toulouse, demeurant 16, Avenue du Vert Coteau - 06400 CANNES soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2023, sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire nomme en qualité de nouvel administrateur, pour une durée de trois ans, dans les conditions prévues par l'article 15 des statuts, Monsieur Fabrice, Denis, Edouard URBAN né le 06/05/1966 à Strasbourg, demeurant 16, Quai Zorn - 67000 STRASBOURG soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2023, sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

DOUZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire nomme en qualité de nouvel administrateur, pour une durée de trois ans, dans les conditions prévues par l'article 15 des statuts, Monsieur Pascal ROUHAUD né le 02/05/1962 à Paris, demeurant 7, Rue Saint Marc - 68420 GUEBERSCHWIHR soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2023, sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

TREIZIÈME RÉOLUTION

Objectif : Déléguer au Conseil d'administration la possibilité de réaliser une réduction de capital de la société par annulation de titres

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital de la Société, par période de 24 mois, tout ou partie des actions acquises par la société dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale ordinaire dans les conditions prévues à l'article L.225-209 du Code de commerce, et à réduire le capital à due concurrence.

L'excédent de la valeur de rachat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur tous postes de réserves ou de primes.

Par le seul fait de leur annulation, les actions qui en feront l'objet perdront tous les droits y attachés, notamment le droit aux bénéfices de l'exercice en cours.

La présente autorisation est donnée par période de 24 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale extraordinaire.

L'Assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoir au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente autorisation et notamment imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous les postes de réserves et primes et accomplir toutes les formalités requises à l'effet de réaliser, au vu des oppositions éventuelles et dans les conditions définies à la présente résolution, cette réduction de capital, constater le rachat et l'annulation desdites actions ainsi que la réduction de capital qui en découle et de modifier en conséquence les statuts de la société.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

Objectif : Délégation de pouvoirs pour remplir les formalités légales

L'Assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes pour remplir toutes formalités prescrites par la loi.

INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Dénomination, siège social et siège administratif

Dénomination sociale: NSC Groupe

Siège social: 170, rue de la République - 68500 Guebwiller

Siège administratif: 170, rue de la République - 68500 Guebwiller

Forme juridique de la société

Société anonyme à Conseil d'administration.

Date de constitution et durée

La société a été constituée en 1810. Sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévue par la loi et par les statuts, elle prendra fin le 15 septembre 2053.

Objet social

La société a pour objet :

- La prise de participations dans toutes sociétés françaises ou étrangères, créées ou à créer, et la gestion de ces participations, l'animation et la coordination des sociétés,
- Toutes prestations de services et d'études techniques, dans les domaines industriels, financier, commercial et administratif, accessoirement l'achat et la vente de tous biens et produits nécessaires à ces activités,
- L'exploitation directe ou indirecte de brevets, licences, marques et droits assimilés,
- L'achat, la construction, la prise à bail de tous immeubles, bâtis et non bâtis, leur mise en valeur et exploitation par tous moyens,
- La société peut recourir en tous lieux, à tous actes ou opérations de quelque nature ou importance qu'ils soient, dès lors qu'ils concourent ou peuvent concourir, facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités visées à l'alinéa qui précède, ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires,
- Le tout directement ou indirectement, par voie de création de société et groupement nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location ou location gérance de tous biens et autres droits,
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

Registre du Commerce - SIRET - Code APE

Registre du Commerce : Colmar B 915 420 491

Numéro SIRET : 915 420 491 00010

Code APE : 7010 Z

Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques relatifs à la société

Les documents juridiques relatifs à NSC Groupe peuvent être consultés au siège social de la société.

Exercice social

L'exercice social de NSC Groupe commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures, et des sommes portées en réserve, en application de la loi, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale prélève les sommes destinées à la constitution et à l'alimentation de toutes réserves et provisions ou fonds de prévoyance d'une nature quelconque ou encore à un report à nouveau.

Les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'Assemblée générale, sont fixées par elle, ou à défaut par le Conseil d'administration. Toutefois, cette mise en paiement doit avoir lieu dans le délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai accordée par décision de justice.

L'Assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves et provisions dont elle a la disposition, soit pour compléter le dividende statutaire, soit à titre exceptionnel, en indiquant expressément le ou les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'Assemblée générale peut offrir aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions émises par la société, ceci aux conditions fixées ou autorisées par la loi.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Mode de convocation

Les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration.

À défaut de convocation par le Conseil d'administration, les Assemblées générales peuvent être également convoquées :

1. Par le ou les Commissaires aux comptes dans les conditions prévues à l'article 24 des statuts.
2. Par un mandataire désigné en justice à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le vingtième du capital social.
3. Par le ou les liquidateurs en cas de dissolution de la société.

Les réunions ont lieu au siège social, ou en tout autre endroit indiqué par l'avis de convocation.

Après accomplissement des formalités préparatoires prévues par la réglementation en vigueur, les convocations aux Assemblées générales sont faites, quinze jours au moins avant l'Assemblée, par envoi aux frais de la société, à chaque actionnaire titulaire

d'actions nominatives inscrites en compte, d'une convocation par lettre simple. Les actionnaires titulaires d'actions au porteur sont convoqués selon les modalités fixées par la loi.

Le délai ci-dessus est ramené à six jours en cas de deuxième convocation.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu délibérer valablement faute de quorum requis, la deuxième Assemblée est convoquée dans les mêmes formes et l'avis de convocation doit rappeler la date de la première Assemblée. Il en est de même pour la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire prorogée sur deuxième convocation, dans les conditions prévues par cet article.

Conditions d'admission

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles. Toutefois, le droit pour l'actionnaire de participer à l'Assemblée est subordonné à son inscription sur le registre des actionnaires au moins cinq jours avant la date de l'Assemblée, sauf si le Conseil d'administration a réduit ou supprimé ce délai.

Tout actionnaire ayant le droit de participer à l'Assemblée générale peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire.

Toutefois, les mineurs ou interdits seront valablement représentés par leur tuteur, les sociétés et établissements publics par leur représentant légal ou par tout mandataire spécialement habilité à cet effet, sans qu'il soit nécessaire que le tuteur, le représentant légal ou le mandataire soit personnellement actionnaire. Les pouvoirs devront être déposés au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation, au plus tard quatre jours avant la réunion de l'Assemblée générale, sauf la faculté pour le Conseil d'administration d'accepter que les dépôts soient faits en dehors de cette limite.

Tout actionnaire ayant le droit de participer à l'Assemblée générale, peut également voter par correspondance selon les modalités fixées par la loi et les règlements.

Conditions d'exercice du droit de vote

Dans toutes les Assemblées générales (ordinaires ou extraordinaires), le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital que représente chaque action, et chacune d'elles donne droit à une voix au moins, sauf limitation édictée par les dispositions légales.

Un droit de vote double est attribué, à toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom d'un même actionnaire. Le point de départ de ce délai de quatre ans correspond à la date d'inscription dans les comptes établis sur le registre de la société, au nom de chaque propriétaire.

Toutefois, le droit de vote double est attribué dès leur émission, aux actions nominatives représentant une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, et attribuées à un actionnaire du chef d'actions anciennes lui conférant ce droit.

Toute action transférée en propriété perd le droit de vote supplémentaire attribué en application de l'alinéa précédent.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de partage de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au

profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus au dit alinéa.

Le droit de vote double visé ci-dessus ne pourra être supprimé par une Assemblée générale extraordinaire qu'après avoir requis l'autorisation d'une Assemblée spéciale des titulaires de ce droit. Cette Assemblée statuera dans les mêmes conditions qu'une Assemblée générale extraordinaire.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées générales extraordinaires, sauf convention contraire notifiée par les intéressés à la société suivant lettre recommandée avec avis de réception.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux Assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique ; en cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres remis en gage.

La société ne peut valablement voter avec les actions achetées par elle dans les conditions prévues par la loi ; il n'est pas tenu compte de ces actions pour le calcul du quorum

Forme des actions. Connaissance de l'actionnariat

Les actions revêtent la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire sauf l'effet des dispositions légales contraires.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi.

En complément des dispositions légales, tout actionnaire venant à détenir ou à cesser de détenir un nombre d'actions représentant plus de 2 % des droits de vote doit informer la société, par lettre recommandée avec avis de réception et dans le délai de quinze jours à compter du jour où la fraction est atteinte ou cesse de l'être, du nombre total d'actions qu'il possède.

En cas de non-respect de l'obligation d'information mentionnée ci-dessus et si la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée, en est faite par un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2 % des droits de vote, le défaut de déclaration entraînera l'application des sanctions prévues par la loi.

Identification des actionnaires

La société se réserve le droit, à tout moment et à ses frais, de demander à l'organisme chargé de la compensation des titres le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et des droits attachés

Toutes modifications du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent sont prévues par les dispositions statutaires (titre deux des statuts). L'Assemblée générale extraordinaire

est seule compétente pour décider, sur le rapport du Conseil d'administration, une augmentation de capital.

Si l'augmentation est réalisée par incorporation de réserves, bénéfices, ou primes d'émission, l'Assemblée statue aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires.

Si l'augmentation est réalisée par apports en numéraire ou en nature, avec création d'actions nouvelles, l'assemblée statue valablement aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales extraordinaires.

L'Assemblée générale peut déléguer au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'augmentation du capital en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de cinq ans à dater de l'autorisation qui lui a été donnée.

MONTANT DU CAPITAL LIBÉRÉ, NOMBRE ET CATÉGORIES D'ACTIONS

Le titre a été admis à la Bourse de Paris le 23 décembre 1981 au hors cote spécial, puis transféré au Second Marché lors de sa création. L'exercice 1997 a été marqué par une offre publique de rachat d'actions. L'opération a porté sur 170 675 titres.

Au 31 décembre 1998, le capital social entièrement libéré est de 60 millions de francs divisé en 600 000 actions de 100 francs, toutes de même catégorie.

Au Conseil du 8 janvier 1999, le capital a été fixé à 9 600 000 €, divisé en 600 000 actions de 16 €, par intégration de réserves pour 2 971 872 francs.

L'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2002 a procédé à l'annulation de 30 000 actions par voie de réduction du capital social.

L'Assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2005 a procédé à l'annulation de 13 750 actions par voie de réduction du capital social.

L'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2008 a procédé à l'annulation de 8 000 actions par voie de réduction du capital social.

L'Assemblée générale extraordinaire du 10 octobre 2014 a décidé de réduire le capital social à concurrence d'une somme de 866 480 € et de le ramener ainsi d'un montant de 8 772 000 € à 7 905 520 € par voie d'annulation de 54 155 actions, de 16 € nominal, détenues par la société. Le Conseil d'administration du 5 décembre 2015 a constaté la réalisation de ladite réduction de capital.

Le Conseil d'administration, par délégation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2017, a décidé de réduire le capital social à concurrence d'une somme de 522 688 € et de le ramener ainsi d'un montant de 7 905 520 € à 7 382 832 € par voie d'annulation de 32 668 actions, de 16 € nominal, détenues par la société. Le Conseil d'administration du 18 octobre 2017 a constaté la réalisation de ladite réduction de capital.

Plan d'option

L'Assemblée Générale extraordinaire du 12 juin 1998 a autorisé un plan d'option par rachat et/ou souscription au bénéfice de 7 000 titres.

Le plan a été mis en œuvre le 28 juin 1999.

L'option portait encore sur 5 835 titres lorsque le plan a échoué le 27 juin 2007 inclus.

Ces titres ont été annulés par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2008.

Évolution du capital

Les chiffres figurant dans les colonnes “Capital”, “Primes” et “Nombre d’actions” représentent des variations à l’exception de ceux, libellés en gras, qui correspondent à la situation du capital aux dates indiquées.

Nature des opérations	Date	Capital	Primes*	Nombre d’actions	Nominal de l’action
	14.05.1979	51 700 KF	-	94 000	550 F
Incorporation de réserves	17.05.1982	4 700 KF	-	-	600 F
Division de l’action	01.10.1985	-	-	470 000	100 F
Incorporation de réserves	14.06.1986	5 640 KF	-	56 400	100 F
Incorporation de réserves	01.09.1988	6 204 KF	-	62 040	100 F
Levée d’option de souscription d’actions	31.12.1988	19 KF	163	187	100 F
Levée d’option de souscription d’actions	31.12.1989	17 KF	144	165	100 F
Incorporation de réserves	15.09.1990	6 828 KF	-	68 279	100 F
Levée d’option de souscription d’actions	31.12.1990	39 KF	337	387	100 F
Augmentation de capital	01.07.1996	39 590 KF	327 938	395 903	100 F
Réduction de capital	01.07.1996	(37 669 KF)	(311 330)	(376 686)	100 F
Offre publique de rachat	16.07.1997	(17 068 KF)	(17 252)	(170 675)	100 F
	31.12.1998	60 000 KF	0	600 000	100 F
Conversion en euros avec incorporation de réserves	08.01.1999	9 600 000 €	0	600 000	16 €
Annulation de titres	28.06.2002	(480 000 €)	-	(30 000)	16 €
	31.12.2002	9 120 000 €	-	570 000	16 €
Annulation de titres	11.07.2005	(220 000 €)	-	(13 750)	16 €
	31.12.2005	8 900 000 €	-	556 250	16 €
Annulation de titres	04.07.2008	(128 000 €)	-	(8 000)	16 €
	31.12.2008	8 772 000 €	-	548 250	16 €
Annulation de titres	05.12.2015	(866 480 €)	-	(54 155)	16 €
	31.12.2015	7 905 520 €	-	494 095	16 €
Annulation de titres	18.10.2017	(522 688 €)	-	(32 668)	16 €
	31.12.2017	7 382 832 €	-	461 427	16 €

*primes : les montants correspondent aux mouvements sur les primes d’émission, d’apports ou de fusions, liées aux opérations de capital.

Cotation des titres de la société

L’assemblée générale a approuvé, le 7 novembre 2016, le transfert de la cotation des titres de NSC GROUPE SA depuis le marché réglementé Euronext Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociation Alternext Paris. La radiation d’Euronext ayant eu lieu le 9 janvier 2017, le transfert sur Alternext Paris est effectif depuis le 10 janvier 2017.

CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS OU ENGAGEMENTS D’AUGMENTATION DE CAPITAL

Titres non représentatifs de capital

NSC Groupe n’a pas émis de parts de fondateur ou de certificats de droits de vote.

Obligations

NSC Groupe n’a pas émis d’obligations.

Intégration fiscale

La société NSC Groupe s’est constituée seule redevable de l’impôt sur les sociétés dû par le Groupe en application des dispositions de l’article 223 A du CGI à compter du 1er janvier 1997.

L’intégration fiscale concerne les sociétés françaises, y compris Euroschor et sa filiale française N. Schlumberger qui constituaient jusqu’au 31 décembre 2015 un groupe d’intégration fiscal distinct dont la société-mère était Euroschor. Fege fait également partie le groupe d’intégration fiscale depuis le 1er janvier 2016.

HISTORIQUE DU GROUPE

1810	Création de la société
1969	Acquisition de la société Thibeu, constructeur de cardes Acquisition de la filiale anglaise de Thibeu
1973	Création de la filiale italienne
1979	Création de la filiale américaine
1981	Introduction au hors cote spécial à la Bourse de Paris
1983	Transfert automatique du titre de la société du hors cote vers le Second Marché
1986	Acquisition de la société FIP, holding de la société Asselin, constructeur d'étaux-nappeurs et de la société Same, société d'applications mécaniques, électriques et électroniques
1996	Apport partiel d'actif de l'ensemble de l'activité industrielle à la société N. Schlumberger & Cie, la société faitière optant pour la dénomination NSC Groupe
1997	Fusion-absorption de la société FIP Création de la filiale Wuxi NSC Hongyuan
1999	Acquisition de 99,84 % des titres de la société Monomatic
2000	Acquisition de 74,50 % des titres de la société Pack'Industrie
2002	Création de la filiale Monomatic Italia, filiale de la société française Monomatic
2004	Acquisition de la part minoritaire de 30 % dans Wuxi NSC Hongyuan qui prend la dénomination Wuxi NSC Machinery Co. Ltd Succession d'apports partiels d'actifs donnant naissance aux activités actuelles : N. Schlumberger (machines textiles), Sant'Andrea Novara (machines textiles et environnement), Fonderie Schlumberger (fonderie), NSC Florival (gestion du patrimoine immobilier) Regroupement de N. Schlumberger avec la filiale Finlane du groupe italien Orlandi dans la société Euroschor détenue à parité
2005	Création de la société Fréaco Acquisition de 66 % des titres de la société Spack System Fusion-absorption de la société Asselin par la société Thibeu, l'ensemble ainsi constitué prenant la dénomination Asselin-Thibeu
2007	Prise en location gérance de Same par Asselin-Thibeu Fusion de Spack System et de Pack' Industrie sous la nouvelle dénomination Pakea
2008	Fusion-absorption de Same par Asselin-Thibeu Rachat des titres de Fonderie Schlumberger par Fréaco
2010	Création de NSC Environnement
2011	Cession des sociétés Asselin-Thibeu et Wuxi NSC Machinery au groupe Andritz
2013	Acquisition de 60% des titres de la société Fege et de 100% de la Sci FLF
2015	Acquisition de 38% supplémentaires des titres de la société Fege Prise de contrôle à 100% de la société Euroschor
2016	Acquisition de 70% de la société Sant'Andrea Textile Machines Fusion de NSC Florival avec NSC Groupe
2017	Fusion de Fréaco, NSC Environnement et SCI FLF avec NSC Groupe Liquidation de Sant'Andrea Novara <i>In bonis</i>
2018	Prise de participation dans la SCI Florimmo à hauteur de 15,45 %
2019	Prise de participation dans la SCI Florimmo à hauteur de 69 % Acquisition des titres de Cogne Macchine Tessili au 16 décembre 2019



nsc groupe

170 rue de la République
68 500 GUEBWILLER (France)
Tél. +33 (0)3 89 74 40 19
Fax +33 (0)3 89 74 41 03
nsc@nsc.fr